



Evaluation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

conformément au mandat confié par l'Office fédéral de l'éducation et de la science
au Conseil suisse de la science et de la technologie
le 12 juin 2002

Center for Science and Technology Studies

The CEST develops, monitors and assesses the fundamentals for policy decisions in the fields of research, tertiary education and innovation in Switzerland. Through this it contributes to the development of the country's scientific, economic and cultural potential. To this end it carries out analyses, evaluations and prospective activities.

Zentrum für Wissenschafts- und Technologiestudien

Das CEST beschafft und überprüft Grundlagen zur politischen Entscheidungsfindung im Bereich der Forschung, Hochschulbildung und Innovation in der Schweiz. Es leistet damit seinen Beitrag zur Entfaltung ihres wissenschaftlichen, wirtschaftlichen und kulturellen Potentials. Zu diesem Zweck führt es Analyse-, Evaluations- und prospektive Tätigkeiten durch.

Centre d'études de la science et de la technologie

Le CEST rassemble et examine les éléments de base nécessaires à la réflexion et à la décision politique en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation en Suisse. Il contribue ainsi au développement des potentialités scientifiques, économiques et culturelles du pays. C'est dans ce but qu'il procède à des analyses, des évaluations et des études prospectives.

Centro di studi sulla scienza e la tecnologia

Il CEST raccoglie ed esamina gli elementi necessari alla riflessione e alla decisione politica in materia di ricerca, d'insegnamento superiore e d'innovazione in Svizzera. Esso contribuisce così allo sviluppo delle potenzialità scientifiche, economiche e culturali del paese. È a questo scopo che il centro produce delle analisi, delle valutazioni e degli studi prospettivi.

Evaluation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

conformément au mandat confié par l'Office fédéral de l'éducation et de la science
au Conseil suisse de la science et de la technologie
le 12 juin 2002

Impressum

Version	14 avril 2004
Edition	CEST Effingerstrasse 43 ; CH-3003 Berne (Suisse) Tél. +41-31-324 33 44 Fax +41-31-322 80 70 www.cest.ch
Information	Tél. +41-31-322 96 97 christian.simon@cest.admin.ch
ISBN	3-908194-52-0

Table des matières

1. Résumé – Summary	9
2. Mandat et procédé	11
3. Rapports d'experts	13
3.1 Réseau universitaire international de Genève (RUIG)/Geneva International Academic Network (GIAN) : The experts' evaluations and recommendations, January 2003	13
Introduction	13
A. Establishment of RUIG-GIAN : its mission and objectives	14
B. Strategies to accomplish RUIG-GIAN's mission and objectives	14
C. Management and financial aspects	16
D. Overall assessment and recommendations	17
3.2 Rapport d'expert complémentaire : Réseau universitaire international de Genève (RUIG)/Geneva International Academic Network (GIAN) : Evaluation de Maurice Aymard, 9 mars 2003	19
4. Résultats du CEST	23
4.1 Réponses du CEST aux questions de l'Office fédéral de l'éducation et de la science	23
A. La stratégie du RUIG	23
B. Le caractère scientifique	24
C. L'efficacité dans l'engagement des ressources	24
D. Questions de fond quant à la stratégie de subvention de la Confédération	25
4.2 Conclusions du CEST	26
Annexes	27
a. Auto-évaluation du RUIG	27
b. Commentaire du RUIG à propos des Rapports d'experts : Réponse du RUIG à l'évaluation et aux recommandations des experts et de Monsieur Maurice Aymard / The experts evaluations and recommendations (31 janvier 2003) ; Evaluation de Maurice Aymard (9 mars 2003)	29
I. Introduction	29
II. La mission du RUIG	29
III. Les projets soutenus par le RUIG	30
IV. Gestion et aspects financiers	30
V. Recommandations des experts et conclusions	32

Table des matières

c. RUIG – Comptes d'exploitation 2000, 2001 et 2002, Budget 2003 (approuvé)	
Version du 26.01.03	34
d. Note explicative concernant les comptes annuels du RUIG : Comptes d'exploitation 2000, 2001 et 2002, Budget 2002, Budget 2003 (approuvé)	38
e. Financement des projets	40
Financement des projets 2001	40
Financement des projets 2002	42
f. Mandat confié par le Département fédéral de l'intérieur, représenté par l'Office fédéral de l'éducation et de la science, au Conseil suisse de la science et de la technologie : Réseau universitaire international de Genève (RUIG)	43
1. Mandat et bases	43
2. Procédé	43
3. Objet de l'évaluation	43
4. Questions à étudier	44
5. Prise de position du CSST	45
6. Financement	45
7. Experts	45
8. Echéances	45
g. Abréviations	46

1. Résumé – Summary

Résumé

En 2000, la Confédération a octroyé une subvention au Réseau universitaire international de Genève (RUIG) selon l'article 16 de la Loi sur la recherche (LR). Le RUIG demanda que cette subvention soit reconduite et augmentée pour la période 2004–2007. Suite à un mandat de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) et à la demande du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST), le Centre d'études de la science et de la technologie (CEST) a procédé à une évaluation du Réseau.

Le RUIG a pour mission principale de « mettre en réseau institutions universitaires et internationales, en vue de mettre en commun leurs capacités et leurs ressources pour conduire ensemble des travaux de portée pratique dans le domaine international, afin d'apporter une contribution nouvelle et efficace tant à l'action des opérateurs internationaux qu'à la mission du monde académique ». ¹ Cette mission répond à des objectifs importants de la politique de la recherche. Les activités scientifiques de ce Réseau viennent à peine de commencer. Par conséquent, aucun résultat concret des recherches menées sous l'égide du RUIG ne peut être évalué. Pourtant, le programme mis en œuvre par le Réseau pour exploiter le potentiel des recherches internationales à Genève, les structures qu'il a mises en place ainsi que le choix des activités et des projets est jugé adéquat à la mission du RUIG.

Pour la période 2004–2007, la Confédération devrait reconduire son aide pour un montant similaire à celui de la période 2001–2003, en attendant des résultats et des effets concrets.

Summary

The Swiss federal government decided to subsidize the Geneva International Academic Network (GIAN) in 2000, based on article 16 of the federal science law. For the period 2004–2007, the GIAN asked the government that the subsidy should be continued and increased. On behalf of the Federal Office for Education and Science and the Swiss Science and Technology Council, the Center for Science and Technology Studies (CEST) conducted an evaluation of the GIAN.

The main mission of the GIAN is to « create synergies among academic institutions and international organizations to join their competences and resources in order to conduct research with practical relevance in the field of international studies. The GIAN makes a new and effective contribution to the actions of international organizations as well as to those of academic institutions ». ² This mission actually meets major science policy objectives. However, the GIAN just started its activities. Therefore no tangible results were available that could be evaluated as outcomes of research activities undertaken within the GIAN's scientific program. Nevertheless, the experts found that the program the GIAN had developed to exploit the potential of the international studies located in Geneva, the structures established by the Network for its operations, as well as the actions and projects it had selected were able to meet the challenges of its mission.

For the period of 2004–2007, the experts recommend that the federal government continue to subsidize the GIAN on the same level as before until tangible results and obvious effects of its action are available for further evaluation.

¹ RUIG : Auto-évaluation, Annexe a, p. 27.

² Translated from the french text.

2. Mandat et procédé

Le 22 décembre 2000, la Confédération a décidé d'octroyer une subvention au Réseau universitaire international de Genève (RUIG, créé en septembre 1999), selon la Loi fédérale sur la recherche (LR). Lors de cette décision, le gouvernement fédéral avait déjà prévu qu'une évaluation de ce Réseau serait conduite avant le commencement de la période de subventionnement 2004–2007, période pour laquelle le RUIG a demandé, au printemps 2002, que la subvention soit reconduite et augmentée.

A la demande de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) ainsi que du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST), le CEST a procédé à l'évaluation du RUIG.

Lors de premiers contacts avec le président et le secrétaire exécutif du RUIG, le CEST a expliqué quels étaient les principes de cette évaluation. De même, il a identifié les principaux partenaires du RUIG en fonction des rôles qu'ils jouaient vis-à-vis du RUIG en vue de les intégrer dans le procédé.

Le CEST a invité le RUIG à mener une auto-évaluation et à présenter une documentation sur ses objectifs, ses ressources et ses activités.

Après consultation du CSST, de l'OFES et du RUIG, trois experts internationaux ont été nommés pour étudier la documentation que le RUIG avait réunie entre temps et pour procéder, à Genève, à l'audition des responsables du RUIG, ainsi que de ceux des projets cofinancés par le Réseau. Un quatrième expert a été invité à juger de l'état d'avancement du RUIG entre 2000 (date d'un avis donné par le CSST quant à la première demande de subsides adressée par le RUIG à la Confédération) et le moment de l'évaluation.

Pour disposer d'une vue d'ensemble des organisations internationales ayant des activités scientifiques et susceptibles de devenir un jour des partenaires du RUIG, le CEST a demandé à des spécialistes des études internationales de rédiger une étude et

d'établir une liste qui renseigne sur « l'environnement institutionnel » du RUIG à Genève.³

La documentation mise à disposition pour cette évaluation ainsi que le procédé sont décrits dans le rapport d'experts, aux points 2 et 3, ci-après.⁴

En novembre 2002, trois des experts se sont rendus à Genève pour rencontrer les responsables du RUIG, son secrétariat ainsi que la plupart des responsables des projets de recherches cofinancés par le Réseau. Le quatrième expert avait déjà participé à l'expertise du RUIG organisée en 2000, lorsque le CSST avait étudié la première demande de subsides adressée par le RUIG à la Confédération. Il a commenté les résultats des trois autres experts et présenté ses propres conclusions et recommandations.

Le CEST a ensuite communiqué ces rapports d'experts au RUIG afin qu'il prenne position sur leur contenu.

La réponse du RUIG, les rapports d'experts, la documentation et les résultats d'analyses complémentaires conduites par le CEST ont finalement servi de bases pour la synthèse établie par le CEST.

Le présent rapport a été transmis au CSST en mars 2003. Après avoir ajouté sa prise de position, le Conseil l'a transmis à l'OFES.

Ce rapport reflète la situation du RUIG en automne 2002. Les résultats de l'évaluation datent du printemps 2003. Il s'agit donc d'un document qui témoigne d'une activité d'évaluation passée, destiné au public intéressé, et non d'une analyse de la situation *actuelle* du RUIG.

³ Curt Gasteyger, Barbara Gimelli: *Building a research network in Geneva. A survey of research institutions for the Center of Science and Technology Studies (CEST)*, Bern 2003 (CEST 2003/3).

⁴ Rapport d'experts, p. 13.

Le présent rapport se compose :

- du rapport des trois experts qui ont visité le RUIG à Genève en novembre 2002 ;
- du rapport complémentaire rédigé par le quatrième expert ;
- de la réaction du RUIG quant aux rapports d'experts ;
- des réponses données par le CEST aux questions de l'OFES (contenues dans le mandat), basées sur les rapports d'experts et des analyses complémentaires du CEST ;
- des résultats du CEST ;
- d'une série d'annexes, dont notamment l'auto-évaluation du RUIG, des données financières fournies par le RUIG, des calculs effectués par le CEST et le texte du mandat de l'OFES au CSST.

Les textes fournis par les experts et le RUIG sont reproduits intégralement et cités entre guillemets « ... ». Les explications du CEST sont mises entre parenthèses [...].

3. Rapports d'experts

3.1 « Réseau universitaire international de Genève (RUIG)/Geneva International Academic Network (GIAN)

The experts' evaluations and recommendations⁵

January 2003

Introduction

1. This report is pursuant to the mandate vested by the Center for Science and Technology Studies (CEST), Bern, Switzerland, in a team of experts to evaluate the Geneva International Academic Network (GIAN)/Réseau universitaire international de Genève (RUIG). The team of experts consisted of:

- Dir. d'études Dr Maurice Aymard, Maison des Sciences de l'Homme, Paris ;
- Prof. Dr. Georg Elwert, Institut für Ethnologie Freie Universität Berlin and Hanse-Wissenschaftskolleg ;
- Prof. Dr. N. J. Schrijver, Faculty of Law, Vrije Universiteit, Amsterdam, and Institut des études européennes, Université libre Bruxelles ; and
- Prof. Dr. H. Verbruggen, Institute for Environmental Studies, Vrije Universiteit, Amsterdam.

2. For purposes of this evaluation the team of experts studied various documents and conducted a site visit to RUIG-GIAN in Geneva on 29–30 November 2002. Early November the experts received from CEST an extensive set of materials as mainly prepared by RUIG. The set included :

- a self-evaluation report by the President of RUIG, dated 31 October 2002 ;⁶

- RUIG's request for continued subsidy for the period 2004–2007 ;
- information on the projects approved by RUIG-GIAN in 2001 and 2002 ;
- a report by RUIG-GIAN on its activities in 2001 ;
- the statutory documents relating to RUIG ;
- press clippings and relevant letters ;
- certain documents made available by CEST relating to its mandate dated 12 June 2002 to organize this evaluation of RUIG-GIAN as well as an earlier evaluation report.

Following the visit the experts received through CEST some additional documents from RUIG-GIAN as requested during their visit.

3. The team of experts met in Geneva from 28–30 November 2002. Its programme consisted of a briefing by CEST on the purposes of this evaluation (Thursday evening), a meeting with the leadership of RUIG, the three Geneva-based academic institutions (Uni Genève, IUED, IUHEI) and various international organizations (Friday morning), briefings by and discussions with staff of various projects funded by RUIG-GIAN (Friday afternoon), a meeting with the RUIG-GIAN leadership and its Scientific Committee (Friday late afternoon) and a meeting of the experts and CEST (Saturday morning). The experts would like to put on record their sincere appreciation of the efficient support they received from CEST through Dr Christian Simon and Mr Daniel Portmann and for the co-operation from RUIG in conducting this evaluation. Dr Maurice Aymard was not in a position to participate in the visit to Geneva. Professor Elwert briefed him on phone during the site visit of the three experts.

4. This evaluation report consists of four sections. The first section **A** reviews the establishment, the mission and the objectives of RUIG. Section **B** discusses the various ways RUIG-GIAN seeks to accomplish its objectives and reviews its strategy, while section **C** discusses the management

⁵ [Voir aussi les conclusions de M. Aymard, p. 19sq., ainsi que le commentaire du RUIG en Annexe b, p. 29sq.]

⁶ [Document reproduit en Annexe a, p. 27sq.]

structure and finances of RUIG. The final section **D** provides the overall assessment of the experts and summarises its recommendations.

A. Establishment of RUIG-GIAN : its mission and objectives

5. RUIG-GIAN was founded in September 1999 by the University of Geneva, the Graduate Institute of International Studies and the Graduate Institute of Development Studies. Its establishment was welcomed by the Republic and Canton of Geneva and the Swiss Confederation. Furthermore, various Geneva-based international organizations participated in the establishment of RUIG-GIAN.

6. The main mission of RUIG-GIAN is to create synergies between principally academic institutions in and around Geneva and Geneva-based international organizations, both governmental and non-governmental ones.⁷ Promoting and (co-)financing practical and <action-oriented> research and training activities are both main objectives and instruments of RUIG. For this purpose RUIG-GIAN receives financial support of the Federal Department of Home Affairs of the Swiss Confederation and the Ministry of Education of the Republic and Canton of Geneva. By facilitating a network between these institutions RUIG-GIAN is also supposed to further the role of Geneva and Switzerland in the service of peace and justice. This may have received additional relevance with the admission of Switzerland to the United Nations in September 2002.

7. RUIG-GIAN appears to be a rather unique institution, both in Switzerland and world-wide. This is not to say that there are not similar institutions, networks or partnerships with goals and objectives resembling those of RUIG. Reference can be made to the work of organizations such as the New York-based International Peace Academy with its strong orientation to and co-operation with the United Nations and the Academic Council on the United Nations System (currently headquartered at Yale University), to contacts of academics and practitioners in cities headquartering international organizations (such as Vienna, The

⁷ See also Art. 3 of the bylaws of RUIG-GIAN [www.ruig-gian.org/pres/statutes_f.htm] and the description [www.ruig-gian.org/pres/introduction.htm] on its website www.ruig-gian.org.

Hague, Paris and Brussels) and to the work of funding agencies such as the Rockefeller Foundation, the Ford Foundation and the Better World Fund established by the Ted Turner Foundation. No doubt, many more of such institutions exist, including in Switzerland. However, the direct and joint steering role of RUIG-GIAN by representatives of both academic institutions and a variety of international organizations and their joint undertaking of research projects and training and technical assistance activities (especially aimed at capacity building in developing countries) render RUIG-GIAN its distinguishing features.

8. From the materials made available to the experts and in the meetings held in Geneva it appeared that RUIG-GIAN is supposed to serve quite a wide variety of purposes, i.e. serving as a network between both academic institutions and a variety of international organizations (intergovernmental and non-governmental), generating joint research projects which should be both academically sound and practice-oriented as well as (if relevant) training activities and assistance to developing countries, highlighting the role of the City of Geneva and Switzerland in international affairs and serving the cause of peace and justice in general. It is a far from easy mission for RUIG-GIAN to accomplish all these tasks.

B. Strategies to accomplish RUIG-GIAN's mission and objectives

9. There are several strategies to accomplish the mission and objectives of RUIG-GIAN. By far the most important strategy chosen by RUIG-GIAN is to provide financial support to concrete research projects that indeed are undertaken by researchers from international organizations and academic institutions. To realise these collaborative research projects, RUIG-GIAN is sometimes actively involved in bringing parties together. In this way, an academic research network would be created.

10. However, it is questionable whether this strategy can be sustained and/or is the most appropriate on a longer term, given the limited financial means at RUIG-GIAN's disposal. First of all, is it feasible to continue to generate a sufficient number of high quality collaborative research projects that meet the criteria (see below) ? Already at present, attempts are made to widen the

scope to academic institutions outside the Geneva region, for instance, to the Universities of St. Gallen and Luzern.

11. An alternative strategy for RUIG-RIAN could be to become as well a meeting place for people from international organizations, academic institutions and internationally-oriented NGOs in the Geneva area, next to its research generating role. Networking, profiling and increasing visibility would thus become RUIG-GIAN's additional task. This could be done by organising public lectures, thematic workshops, colloquia and seminars, by providing fellowships, scholarships and seed money to stimulate collaborative projects, and by, for instance, creating the Geneva RUIG-GIAN Prize for peace, justice and sustainable development. RUIG-RIAN would then be an initiator and stimulator, instead of a research-funding agency of loosely connected projects.

12. Of course, both strategies are not mutually exclusive. But the present emphasis is on the first strategy, whereas the second strategy might be considered of equal if not more importance for the future. The instrument of small grants is valued positively and also fit in perfectly in this second strategy.

Research projects

13. The criteria to become eligible for a research grant from RUIG-RIAN read as follows : < research projects have to comprise representatives from international organizations and academic institutions, should be practical and « action-oriented » research and provide for training activities >. Currently, five priority research themes exist :

- Sustainable development ;
- Social equity ;
- Globalisation and international commerce ;
- Intercultural relations and dialogue ;
- Humanitarian law and human rights.

The experts are of the view that these five themes are well chosen. All relate to the overall objective to serve peace and justice. RUIG was right in increasing the number of priority research themes.

14. The research projects scrutinised by the experts that have been selected for funding, all meet, albeit to a varying degree, at least

two of the three criteria, and can be headed under at least one of the priority research themes. However, it must be established that the research projects are very diverse and most of them do not share much in common. Thus, the subjects and contents of the research projects differ greatly, as well as objectives, approaches and methods. For example, the scrutinised research projects ranged from negotiating techniques and training, computer linguistics, bio-safety, micro credits in developing countries to conflict management, small weapons, international trade and development and international humanitarian law. Hence, it does not seem feasible and useful to strengthen the mutual relationships among these projects. This is not to say that it could not be useful to bring the projects staff occasionally together in the context of RUIG for purposes of exchange.

15. The submission procedure has been valued positively by the project leaders, although a few research proposals had to be rewritten several times. In some cases, RUIG-GIAN was actively involved in bringing together research teams and in formulating the research objectives. This support was appreciated.

16. The experts rated – under the constraint explained in the next paragraph – the majority of the projects positively and noticed some risky ones. Some of the latter proved to be positive surprises, others still appeared as not very promising as far as the experts could judge.⁸

17. Given the fact that the selected research projects have started off only very recently and that neither final reports on scientific findings nor those on the practical results exist, the quality and impact of the projects could not yet be evaluated. It is recommended that RUIG-GIAN keeps a close look at the progress of these research projects, in terms of planned activities, publications and other deliverables. A system of monitoring still has to be developed. This is of the utmost importance. In the final section of this report some recommendations are put forward to that extent.

⁸ A majority of unconvincing or failing projects would be an indicator of a poor selection or of a poor basis from which to select ; a result of 100 percent convincing projects could only be achieved if all risky projects (e.g. those geared towards open questions and/or entering unexplored themes) would be excluded.

C. Management and financial aspects

Management

18. In accordance with the Articles 5–8 of its Statute RUIG-GIAN is governed by a 15-member Foundation Board, consisting of members ex officio, representatives of international organizations, representatives of the three founding institutions of RUIG-GIAN and co-opted members, with the President of the Scientific Committee and the Rector and Directors of the three founding institutions as permanent invitees; a five-member Executive Board (« Bureau »); and a five-member Scientific Committee. The Executive Secretary and his staff manage day-to-day operations and maintain the contacts with RUIG-GIAN's partners and projects.⁹

19. RUIG-GIAN's 15 Board members and 5 Scientific Committee members meet up to six times a year and co-operate with 3.2 staff members to select and to support 8 (in the year 2001) and 5 (in 2002) projects. This relation does not appear as a balanced one. The experts have taken note of RUIG's complaints that some tasks of information and monitoring could not be fulfilled due to a lack of manpower. The experts have noticed themselves that RUIG's self-evaluation was indeed poor in information. However, an increase in the manpower allocated to the administration and management to the detriment of funding more projects is not the only solution. The experts want to draw the Board's attention to the fact that comparable institutions spend only 8 to 15 percent for administration and management. Some recommendations on this are included at the end of this report.

Technical management of the funds

20. Reading the auditors' report¹⁰ and having heard RUIG-GIAN's staff on 29 November, the experts felt convinced of the proper management of funds allocated by the confederation and cantonal authorities.

⁹ Article 9 also provides for an « Organe de contrôle ». Its task is to submit an annual financial report to the Foundation Board. For the year 2001 this task was performed by the company Berney & Associés S.A.

¹⁰ [Rapport de l'Inspectorat des finances de l'OFES.]

Support from other partners

21. Although the RUIG-GIAN management was not able to provide an estimate of the amount of resources allocated to the project by other organizations and research institutions, the experts consider this support to be important. It appears to amount to approximately 40 to 50 percent of the overall expenses in cash and kind. This outside support is an indicator of the credit given to RUIG-GIAN's projects. There is no evidence or suspicion of double financing identical activities.

Size of subsidy in relation to the demand

22. As outlined above, this evaluation is too early in order to be able to respond to all the questions raised. After only two advertisements and the respective selection processes and on a moment when the first results of the projects are still to be expected, a serious evaluation cannot yet judge on the size and quality of the demand. For these reasons the observations by the experts can only be of a very preliminary and provisional character. If the accumulated figures of (i) projects proposed, (ii) accepted as worth considering and (iii) accepted for financing were to be continued in the coming year, this could be interpreted as an indicator of a strong demand for research funding. In 2001 their numerical relation was 79 : 22 : 13, respectively. If a future evaluation confirms the validity of the scientific board's evaluation of quality, then already the high number of refusals may fringe dangerously a frustration of valid partners in academia and international institutions. However, the experts noted a significant downfall of demand in 2002, with only 18 applications. This situation may soon change, based on the hypothesis that where money is made available for research, a growing number research projects will be developed. While thus the number of applications may increase once again, this situation denotes at least high fluctuation.

23. The tendency expressed by the scientific board to extend a network beyond Geneva will certainly have an impact upon the demand. The number of high standard proposals might then necessitate a considerable extension of the funding.

Expenses for administration

24. The experts noted the high expenditures for administration and management in the past and scheduled to increase in the near future, and they were looking for justifications. The figures vary between 16 percent (2001) and 32 percent (2002) of the overall budget.¹¹

25. One factor explaining this high level is the value of the rent of the villa Rigot allocated by the Canton to RUIG. Given the prime importance of linking Swiss academia with the United Nations world, of which Switzerland is the youngest member, the experts understand and endorse the need to give this interface a symbolic visibility. Currently, only RUIG-GIAN's administrative offices occupy this space. Therefore, we suggest deducting the expenses for this building from RUIG-GIAN's administrative expenses. They would then amount to approximately 22 percent. It may also be considered to provide some office and meeting facilities for researchers and colloquia at this excellent location.

D. Overall assessment and recommendations

Added value

26. The experts are of the view that RUIG is an interesting and rather unique experiment. Its research topics are relevant and well chosen. The research projects funded by RUIG are probably not or not easily eligible for funding by other programmes in that RUIG funds collaborative research between academics and international organizations. It is this collaborative research which is the

¹¹ Actually, for the budget year 2002 they are close to 35 percent (or approx. 27.5 percent if the villa Rigot were not to be charged). The budget for 2003, which does not foresee any increase for the salaries of the persons as already employed, provides 21 percent for administration if the villa were not budgeted and if so, respectively 25 or 27 percent (according to the rent charged by the Canton). [Les experts se réfèrent aux données que le RUIG avait mises à leur disposition pour la visite à Genève en novembre 2002. En mars 2003, le RUIG a transmis ses comptes pour 2001 et 2002 ainsi que son budget pour 2003 tels qu'ils sont reproduits en Annexe c, p. 34sq. Selon ces comptes, en 2002, environ 70% des dépenses du RUIG ont été versés pour financer directement des projets de recherches.]

added value of RUIG and which enriches the scientific landscape of the Geneva region with researchers from international organizations. At the same time, it may be concluded that it is too early for a serious evaluation whether RUIG succeeded in its multifaceted objectives.

Overall financing

27. Given that:

- the experiment of RUIG of collaborative research through networking academia and international organizations, both intergovernmental and non-governmental ones, is rather unique ;
- the basic approach of networking academia with international organizations proves to express a need and promises synergy ;
- RUIG-GIAN is still in an experimental phase ;
- the increases needed for the small grants projects, the proposed prize and other additional activities could be met by a reduction in the administrative expenses ;

we recommend continuing the financing of RUIG. Regarding the amount of funds allocated to RUIG-GIAN, we suggest to keep it basically at the same level but allowing for modest increase in respect of increases in general costs which took place since the initial funding decision.

The usefulness of small grants

28. The experts take the view that RUIG should continue its strategy of large and small grants. In particular small grants may be instrumental in pursuing the second strategy of enhancing the visibility of RUIG-GIAN and serving as seed money for larger projects to come.

Governance and management

29. In general terms, the governance and administration of RUIG-GIAN appears to be rather heavy-weighted. We acknowledge that in the initial stage the Foundation Board also plays a major role as a meeting place and consultative forum for all those involved.

30. The cost of management should be brought down in the years to come to 15 percent, excluding the expenses for the villa Rigot. Fifteen percent rather than a lower figure appears as a reasonable target given that a still small funding volume necessarily implies higher overhead costs.

31. The ways to reach this target should be decided by the Foundation Board. They might consider the size and meeting frequency of their own body and of the Scientific Committee. They might also re-consider the planned appointment of new personnel or a farming out of some tasks. For this purpose RUIG-GIAN may well consider close co-operation with other institutions with experience in administration of scientific research. However, the independence of the Foundation Board and the Scientific Committee has to be strictly secured.

32. The experts do not see the utility of a professional junior who serves as a programme co-ordinator and who has to promote the utilization of the results of the projects by potentially interested third parties. Academics and organization officers themselves have to publish and present their own results in a convincing manner. By trial and error they have to find out about the best forums to do so. Oral or written efforts by an office, identifiable as publicity-oriented, will not have the same effect.

Making RUIG-GIAN known

33. The experts suggest that in order to make RUIG-GIAN known the appropriate tools should include public lectures by leading representatives of the best research projects or their partners, followed by question and answer sessions. These might create the image of excellency which a network of RUIG-GIAN's type needs in order to attract valuable partners from academia as well as from international organizations.

Monitoring progress

34. The Foundation Board and the Scientific Committee should receive on every project on a yearly basis a report on progress achieved, difficulties encountered, internally reproduced reports, pre-print papers and publications in refereed journals. In due

course RUIG-GIAN's management might provide equally a report about references to such publications in the Social Science Citation Index.¹² The projects should be encouraged to look for and report about indicators of their project efficiency in respect of the activities of international organizations. Projects which do not succeed in publishing their results or otherwise meeting their planned deliverables should not be able to receive the final allotment (of, for example, 10 percent).

35. It should be the task of the Foundation Board, assisted by the administration, to monitor and assess the extent to which:

- RUIG-GIAN is in fact known to the Swiss academic world and to offices of the international organizations based in Switzerland ;
- young researchers and junior officers get drawn into RUIG-GIAN's research activities ;
- networking between academia and the organization actually takes place in the context of the projects ;
- exchange and co-operation takes place with projects in the same region, engaged in similar theoretical fields or with similar methodological tools ;
- RUIG-GIAN outreaches to academic fields not yet touched.

Further incentives

36. Till now the highest incentive for the intellectual manpower within the international organizations as well as in academia is the success of a publication. In order to give a special prime for the communicative capacity to bridge the gap between academia and the international organizations we suggest to award every year a *RUIG-Prize* for one excellent work with an impact in both spheres. Alternatively, it may be called the *Geneva International Prize for Peace, Justice and Sustainable Development*.

Communication and publication strategies

37. There is no need for a special RUIG-GIAN series of publications. The ultimate

¹² The information about a publications echo in the SSCI is, however, only in some fields an indicator. For example, in the field of international law this hardly works.

aim has to be the publication in the best refereed journals. Newspaper reports simultaneous to such publications would enhance the distribution. Summaries of all reports and publications should however be published by RUIG-GIAN on its internet-website.

38. The experts support the idea voiced in the scientific board that there should be a meeting which allows all those working in RUIG-GIAN and interested in RUIG-GIAN to meet and to discuss first results of the projects as well as questions of methodology and problems of practical implementation.

Respectfully submitted,

[sign.] *Prof. Dr. Georg Elwert*
Prof. Dr. Nico Schrijver
Prof. Dr. Harmen Verbruggen

31 January 2003 »

3.2 Rapport d'expert complémentaire¹³

« Réseau universitaire international de Genève (RUIG)/ Geneva International Academic Network (GIAN)

Evaluation de Maurice Aymard

9 mars 2003

1. Cette évaluation se situe sur un autre plan que le rapport détaillé rédigé entre la fin de novembre 2002 et la fin de janvier 2003 par mes trois collègues Georg Elwert, N. J. Schrijver et H. Verbruggen, et vise en fait à le compléter. Co-responsable d'un colloque qui se tenait à Nantes les mêmes jours, je n'ai pu en effet être présent avec eux à Genève du 28 au 30 novembre dernier, et participer aux entretiens qu'ils ont eus à cette occasion avec les instances dirigeantes de RUIG, les institutions universitaires et internationales membres du Réseau, et les responsables des différents projets financés par lui. J'ai donc été contraint de me former une opinion à partir des documents qui m'avaient été envoyés comme à eux, et du rapport rédigé par ces trois collègues. En revanche, ayant assuré avec Yves Dezalay, en août 2000, à la demande du CEST, la rédaction d'un rapport sur ce qui était encore un projet, j'ai pu mesurer le chemin parcouru au cours de ces deux premières années de fonctionnement de RUIG. Mes conclusions rejoignent donc sur de très nombreux points celles qui sont exprimées dans le rapport des trois experts, mais elles s'inscrivent dans une perspective légèrement différente.

2. L'important, au terme de ces deux premières années, à un moment où nous ne disposons pas encore des résultats des premiers projets sélectionnés à l'automne de chacune de ces deux années au titre des deux appels d'offres de 2001 et 2002, est de tenter un premier bilan d'étape, pour voir notamment si la réalisation du projet a été amorcée dans des conditions satisfaisantes, si l'accueil rencontré dans les milieux de la recherche et de la valorisation de la recherche a répondu à ses attentes, si les

¹³ [Voir aussi le commentaire du RUIG, Annexe b, p. 29sq.]

financements annoncés ont été au rendez-vous, et si les critères de fonctionnement et de sélection scientifique ont correspondu aux exigences de qualité qui avaient été très clairement formulées au départ. La question qui nous est posée aujourd'hui – et la seule à laquelle nous puissions raisonnablement tenter de répondre – est en effet de déterminer aujourd'hui, sur la base des informations en notre possession, si l'expérience ambitieuse de RUIG doit être poursuivie sur les mêmes bases, ou sur des bases plus ou moins profondément modifiées pour faire face à des difficultés imprévues qui seraient apparues en cours de route : le choix qui se pose à nous est de savoir si nous devons et pouvons recommander à la Confédération de poursuivre cette expérience telle quelle, de l'adapter et de la modifier, ou au contraire d'y renoncer.

3. Je n'ai pas pu ne pas être sensible au fait qu'en quelques mois, dès avant la fin de l'année 2000, RUIG a su se doter des instances de gestion et de suivi qui figuraient dans ses statuts, et mobiliser pour en assurer le fonctionnement des personnalités scientifiques et administratives d'excellent niveau. Le Conseil de Fondation, le Secrétariat scientifique et le Comité scientifique ont été rapidement mis en place et ont fonctionné avec régularité et efficacité, en respectant à chaque fois les missions qui leur avaient été imparties et les délais que celles-ci impliquaient. Les discussions des différentes instances ont été approfondies et appuyées, à chaque fois que cela s'est révélé nécessaire, sur des expertises extérieures. Les problèmes budgétaires ont été réglés de façon satisfaisante, malgré certains retards, les appels d'offres ont été rédigés et lancés dans les délais en 2001 et 2002, les avant-projets et les projets ont été évalués par le Comité scientifique dont les conclusions ont été soumises pour approbation au Conseil de Fondation. Les axes thématiques ont été définis et portés de trois à cinq, et les critères de sélection fixés avec netteté et communiqués à la communauté scientifique. Même si un effort reste à faire en direction des organismes privés de recherche, les autres partenaires visés, à savoir les institutions universitaires et de recherche, les organisations internationales et les ONG présentes à Genève, ont bien répondu à l'appel. La réduction du nombre des projets présentés en 2002 par rapport à l'année précédente semble pouvoir être imputée à la qualité du travail effectué par le Comité scientifique, qui a su

préciser avec fermeté les règles du jeu, expliciter les raisons de ses choix, et fixer la barre au niveau attendu. Les projets retenus s'inscrivent tous dans le droit-fil de l'un des cinq axes retenus. La principale difficulté qui reste aujourd'hui à régler est celle qui concerne les co-financements, toujours difficiles à chiffrer avec précision et à mesurer, surtout quand ils sont prévus en nature.

4. Tout me semble donc militer en faveur d'une poursuite de l'expérience et d'une reconduction à l'identique et si possible à la hausse des crédits accordés par la Confédération et par l'Etat de Genève pour sa phase de lancement. Il appartiendra à RUIG de rechercher également d'autres financements, institutionnels ou privés, pour développer ses actions, et montrer que celles-ci s'appuient sur des structures de partenariat. Ces financements complémentaires sont d'autant plus nécessaires que les dépenses de fonctionnement administratif, justifiées par les coûts correspondant aux structures de gestion et de pilotage scientifique de RUIG sont relativement élevées en pourcentage par rapport au budget global, et sont appelées à le rester même si le loyer de la Villa Rigot peut en être déduit et pris en charge de manière différente. Ces dépenses pourraient être ainsi amorties sur un volume d'activités plus important.

5. Les instances scientifiques de RUIG ont été appelées à jouer, au cours de ces premières années, un rôle plus actif que celui qui avait été prévu au départ. Ce qui était sans aucun doute nécessaire à cette étape : il fallait à la fois constituer le réseau des institutions partenaires, conseiller les auteurs de projets pour que la rédaction de ceux-ci correspondent mieux aux règles et aux objectifs fixés et souhaités, intervenir pour valoriser les résultats atteints et faire connaître RUIG en assurant sa visibilité. Ceci a représenté un investissement de départ, et un travail d'apprentissage et de lancement l'un et l'autre importants. L'effort consenti dans cette phase initiale devrait cependant, dans la mesure où il aura porté ses fruits, permettre d'en revenir à l'option initiale que j'avais formulée au point 6 de mon rapport d'août 2000 : « la structure centrale devrait se limiter à un rôle de suivi et de contrôle, et décentraliser très largement la gestion courante sur les institutions partenaires ». Mon souhait rejoint donc sur ce point les suggestions et recommandations du rapport des trois experts.

6. L'essentiel doit rester la préparation, la sélection et la réalisation des projets scientifiques et la valorisation de leurs résultats auprès des publics visés. De ce point de vue, on reste surpris, à la lecture des rapports, par le petit nombre des *small grants* qui ont été sollicités et accordés : ceux-ci devraient pourtant servir de banc d'essai pour la définition de projets plus ambitieux et bénéficiant d'un financement plus important. Là encore, l'efficacité des procédures d'expertise et de sélection des projets présentés, grâce à une étroite coopération entre le Comité scientifique, le Conseil de Fondation, son Bureau et le Secrétariat scientifique, devrait conduire dès 2003–4 à clarifier la situation, les souhaits, les objectifs et les critères de RUIG étant désormais connus de tous. La diminution du nombre de projets présentés ne constitue pas à mes yeux un motif de préoccupation si ceux-ci sont mieux rédigés et plus strictement élaborés, et s'ils s'insèrent mieux dans les perspectives qui sont celles de RUIG. Dans l'état actuel, je reste frappé par l'écart qui a séparé encore en 2002 les évaluations des experts et les décisions finales. Ont été ainsi retenus cette année-là un projet évalué en C-, un autre évalué « à rejeter à ce stade », un troisième qui ne pouvait « être évalué à ce stade », sans que les documents qui nous ont été remis (le Comité scientifique ne rédige pas de rapport) nous permettent de comprendre les motifs de ces choix, ni même de savoir si leurs auteurs avaient pu apporter des réponses aux critiques qui leur étaient faites : seules les lettres envoyées par le Secrétariat exécutif précisent les conditions posées.¹⁴

7. Ces difficultés de mise en œuvre n'ont rien qui doivent surprendre. L'essentiel est qu'elles soient clairement perçues par les différentes instances de RUIG, et traitées comme telles au cours des prochaines années, pour que des solutions à la mesure des enjeux de cette entreprise originale leur soient trouvées.

[sign.] *Maurice Aymard*
Directeur d'études, EHESS, Paris
Administrateur, Maison des
Sciences de l'Homme, Paris »

¹⁴ [Voir les explications fournies par le RUIG, Annexe b, p. 31sq.]

4. Résultats du CEST

4.1 Réponses du CEST aux questions de l'Office fédéral de l'éducation et de la science

Les pages qui suivent présentent les résultats de l'évaluation sous forme de réponses aux questions posées dans le mandat de l'OFES. Les textes présentés en *italique* sont extraits de ce mandat.¹⁵

A. La stratégie du RUIG

- *Les organisations internationales représentées au Conseil de fondation participent-elles de manière adéquate – en termes de chercheurs et de ressources financières – aux projets de recherche ?*

Les organisations internationales ont contribué à raison de 0.79 pour-cent à la somme totale destinée à être versée aux projets acceptés par le RUIG en 2001. Pour les projets acceptés en 2002,¹⁶ le pourcentage est de 5.6. En outre, des chercheurs appartenant à des organisations internationales collaborent aux travaux scientifiques de nombreux projets. Le RUIG a donné accès aux informations suivantes:

(1) L'OMC a contribué pour un montant de 40 000 CHF au projet *Analyse linguistique et extraction de collocations* en 2001. Un chercheur de l'OMC participe à ce projet.

(2) L'OMC contribue à raison de 183 500 CHF à un projet approuvé en 2002 (*La négociation des accords commerciaux : de la théorie à la pratique*, catégorie Small Grants). Deux chercheurs de l'OMC participent aussi à ce projet.

(3) Un chercheur du CICR participe à un projet approuvé en 2001 (*Le Droit international humanitaire face au phénomène de la désintégration de certains Etats*).

¹⁵ Le texte intégral du mandat est reproduit en Annexe f, p. 43sq.

¹⁶ Sans prendre en compte le projet *La dimension du développement dans le commerce international*, pour lequel les contributions des tiers ne sont pas connues en détail.

(4) Le CICR collabore aussi à un autre projet approuvé en 2001 (*Paix et création sociale : étude de la dynamique paradoxale entre deuils individuels et collectifs*).

(5) Deux chercheurs du BIT participent à un projet approuvé en 2002 (*Les causes structurelles de la violence : une analyse à travers le filtre des droits de l'homme*).

(6) Le BIT (OIT) est partenaire du projet *Finances solidaires : vers une promotion plus transparente et rationnelle des institutions de micro-finance* (approuvé en 2002).

- *Se manifestent-elles comme « pre-neuses » des résultats des recherches ?*

Comme les premiers projets n'ont été acceptés qu'en automne 2001, aucun résultat n'était disponible au moment de l'évaluation.

- *Dans l'entourage des organisations fondatrices, et compte tenu de leurs règles de participation, existe-t-il à long terme un potentiel suffisant de chercheurs pour attribuer le volume envisagé de projets de recherche ?*

Il est encore trop tôt pour donner une réponse. Dans leur rapport, trois experts ont exprimé des doutes quant à l'importance du potentiel local.¹⁷ Le quatrième expert ne partage pas cette opinion.¹⁸

- *Trois priorités thématiques avaient été définies dans le plan pluriannuel 2000–2003. Du point de vue de la politique de la recherche, comment juger la modification et l'extension de ces champs thématiques ?*

¹⁷ « First of all, is it feasible to continue to generate a sufficient number of high quality collaborative research projects [...] ? Already at present, attempts are made to widen the scope to academic institutions outside the Geneva region, for instance, to the Universities of St. Gallen and Luzern. » Rapport d'experts, point 10, p. 14/15. – En avril 2003, le RUIG a informé le CEST que les projets répondant à son appel d'offres pour 2003 étaient plus nombreux que ceux de 2002. Voir aussi le commentaire du RUIG concernant le Rapport d'experts, Annexe b, p. 31sq.

¹⁸ Rapport d'expert complémentaire, p. 20sq.

Les responsables du RUIG soulignent que ces trois domaines ont été mentionnés à titre d'exemple dans leur premier plan pluriannuel. La modification et l'extension s'avèrent judicieuses.¹⁹

- *Les objectifs fixés dans le plan 2000–2003 ont-ils été réalisés ? Comment évaluer les résultats (effectivité) sous l'angle de la politique de la recherche ?*

Les objectifs pour 2000–2003 étaient définis de façon peu détaillée alors que le RUIG n'était qu'au stade de projet. Il n'est donc pas utile de dresser un bilan basé sur ce plan. Le fait d'avoir choisi 12 projets de recherche, valables pour la plupart sur le plan scientifique, correspondant à la mission du RUIG et qui ne seraient vraisemblablement pas nés sans l'action de ce Réseau est à inscrire au bilan positif des activités en 2001 et 2002.

- *Est-il possible d'identifier les questions scientifiques pour lesquelles des effets de synergie ont été dégagés ?*

Ces questions scientifiques correspondent aux cinq axes thématiques adoptés par le RUIG.

- *Comment peut-on caractériser la plus-value pour les acteurs participants ?*

Le RUIG a attiré des équipes de chercheurs, contribué activement à les mettre en réseau et permis la réalisation de leurs projets qui, vraisemblablement, n'auraient pas pu obtenir un financement par les institutions d'aide à la recherche. Ces projets ont tous un caractère coopératif et transversal.²⁰

- *Les cofinancements obtenus pour les projets RUIG répondent-ils aux attentes (attractivité pour des bailleurs de fonds) ?*

Oui, voir les diagrammes en Annexe e (p. 40sq).

¹⁹ Rapport d'experts, point 13, p. 15.

²⁰ « The research projects funded by RUIG are probably not or not easily eligible for funding by other programs in that RUIG funds collaborative research between academics and international organisations. It is this collaborative research which is the added value of RUIG and which enriches the scientific landscape of the Geneva region with researchers from international organizations. » Rapport d'experts, point 26, p. 17.

B. Le caractère scientifique

- *La procédure de mise au concours et de sélection ainsi que les projets subsidiés (forte présence de jeunes chercheurs) sont-ils propres à assurer des résultats innovants et compétitifs sur le plan international ?*

La procédure de mise au concours est conforme à la mission du RUIG. L'équilibre entre jeunes chercheurs et chercheurs plus expérimentés est pertinent. Par contre, à défaut d'une documentation suffisante, la procédure de sélection n'était pas assez transparente pour les experts de cette évaluation. Comme déjà mentionné, aucun résultat concret n'était disponible au moment de l'évaluation.

- *Les grandes attentes placées dans le haut niveau qualitatif de la recherche, et les déclarations d'intentions à cet égard, ont elles été réalisées ?*

Il est encore trop tôt pour en juger avec certitude.

- *La qualité des projets de recherche et de leurs résultats correspond-elle à l'état de l'art ?*

Selon le résultat de l'audition menée par les experts, la plupart des projets sélectionnés sont de bonne qualité, mais aucun résultat n'était disponible au moment de l'évaluation.²¹

C. L'efficacité dans l'engagement des ressources

- *Compte tenu des conclusions de l'analyse opérée par l'inspecteur financier de l'OFES, peut-on constater une utilisation efficace des ressources au sens de l'art. 16 LR ?*

L'Inspectorat des finances de l'OFES estime que ces ressources sont utilisées d'une façon responsable. L'évaluation confirme ce résultat.²²

²¹ « The experts rated [...] the majority of the projects positively and noticed some risky ones. Some of the latter proved to be positive surprises, others still appeared as not very promising as far as the experts could judge. » Rapport d'experts, point 16, p. 15.

²² « Reading the auditors' report and having heard RUIG-GIAN's staff on 29 November, the

D. Questions de fond quant à la stratégie de subvention de la Confédération

- Existe-t-il éventuellement des doublons sur le plan national ?

Des doublons n'ont pas été identifiés. Les experts reconnaissent le RUIG comme « institution unique ».²³

- Existe-t-il d'autres centres en Suisse qui seraient capables de réaliser les recherches du RUIG ?

Le RUIG est la seule institution à avoir pour mission d'initier la mise en réseau d'institutions universitaires et d'organisations internationales et d'assurer leur coopération effective au travers de projets de recherches communs.²⁴

- Comment les projets subsidiés par le RUIG se situent-ils par rapport à d'autres recherches en cours (p. ex. PRN Nord-Sud, PNR 42) ?²⁵

Le PNR 42 étant terminé, seul le PRN Nord-Sud est pris en compte.

Le directeur du PRN Nord-Sud, le professeur Hurni, a confirmé qu'il n'a pas détecté de double-emplois entre les projets du RUIG et ceux menés par le PRN Nord-Sud. Il souligne les différences fondamentales entre un programme tel que le PRN et un réseau tel que le RUIG.²⁶ Les projets RUIG sont donc complémentaires à d'autres recherches en cours.

experts felt convinced of the proper management of funds allocated by the confederation and cantonal authorities. » Rapport d'experts, point 20, p. 16. Voir aussi les comptes et le budget du RUIG pour 2000 à 2003, Annexes c/d, p. 34–39.

²³ « RUIG appears to be a rather unique institution », Rapport d'experts, point 7, p. 14.

²⁴ « Many more of such institutions exist, including in Switzerland. However, the direct and joint steering role of RUIG-GIAN by representatives of both academic institutions and a variety of international organizations and their joint undertaking of research projects and training and technical assistance activities (especially aimed at capacity building in developing countries) render RUIG-GIAN its distinguishing features. » Rapport d'experts, point 7, p. 14.

²⁵ Le CEST a légèrement modifié la question originale de l'OFES, cf. p. 44.

²⁶ Entretien accordé par le professeur Hans Hurni au CEST, le 17 mars 2003 à Berne.

- Quel est le rôle des projets de conseil politique, de développement de l'organisation ou de médiation (en particulier le programme des Small Grants) ?

Le programme des *Small Grants* sert à financer des projets de recherche et de développement (R&D, « appliqués » de par leur nature même) comblant des lacunes à court terme avec des moyens limités. L'ensemble des *Small Grants* de 2001 et 2002 n'avait ni un caractère d'organisation, ni de médiation.

- Le modèle de financement et d'encouragement de la recherche pratiqué par le RUIG est-il concluant (partenariats, quantité et qualité des recherches) ?

Le modèle correspond parfaitement à la mission du RUIG.

- Dégage-t-il les synergies escomptées avec l'enseignement ?

Au moins sept des 13 projets acceptés en 2001 et 2002 visent explicitement un transfert de leurs résultats vers l'enseignement:

(1) Le projet *Négocier les conflits d'intérêts liés à l'exploitation de l'eau* (approuvé en 2001) cherche à développer du matériel pédagogique permettant d'intégrer l'analyse des conflits d'intérêts et les processus de négociation dans des programmes d'enseignement post-grade et de formation continue.

(2) Le projet *Mise en évidence de l'impact des armes légères sur la santé publique mondiale* (approuvé en 2001) souhaite diffuser les résultats obtenus par le biais de rapports, publications, séminaires et réseaux professionnels.

(3) Le projet *Paix et création sociale : étude de la dynamique paradoxale entre deuils individuels et collectifs* (approuvé en 2001) vise à intégrer les connaissances qui en découlent dans les activités d'enseignement en Suisse et ailleurs.

(4) La création d'un module d'enseignement à distance, dans le cadre du programme SUPPREM (Campus Virtuel), constitue une part du projet *Environnement et développement durable : enjeux de la biosécurité* (approuvé en 2001).

(5) Le développement d'un module de formation pour professionnels par la Faculté de Médecine de l'Université de Genève représente un but du projet *Santé et droits humains avec une prise en compte spéciale*

de la santé mentale (*Santé, droits de l'homme et législation : une attention spéciale à la santé mentale*) (approuvé en 2002).

(6) Le projet *Formation interdisciplinaire au dialogue politique dans le champ de l'éducation* (approuvé en 2002) a pour objectif de produire de nouvelles approches, méthodologies et synergies concernant la « formation au dialogue politique » dans des pays en développement. Les modules de formation seront élaborés, enrichis et validés au cours même des sessions de formation et tendront à l'autonomisation des utilisateurs.

(7) Le projet *La dimension du développement dans le commerce international (Partenariats de recherche sur le commerce international et le développement)* (approuvé en 2002) prévoit aussi que des chercheurs (originaires de pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché) donnent des cours ponctuels dans les trois institutions académiques partenaires.

- *Quelles sont les dispositions prises par le RUIG pour garantir la qualité des projets de recherche subsidiés ?*

Le RUIG n'a pas encore mis sur pied un système d'accompagnement et de « monitoring » des projets en cours.²⁷ Pour l'instant, le Réseau pratique le contrôle de qualité *ex ante* et il demande des rapports intermédiaires (annuels) aux responsables des projets en cours. Le RUIG a décidé d'une procédure pour assurer le suivi en décembre/janvier 2002/2003.²⁸

- *Le montant de la subvention fédérale est-il adéquat ?*

Le montant actuel de la subvention fédérale est adéquat. Il pourrait être légèrement révisé à la hausse pour tenir compte de l'augmentation des frais survenue depuis 2000.²⁹

4.2 Conclusions du CEST

Le CEST recommande de reconduire la subvention octroyée au RUIG pour la période allant de 2004 à 2007.

Comme le RUIG est une institution récente, elle ne peut être jugée sur la base de résultats scientifiques concrets. En plus, les experts recommandent de ne pas augmenter le nombre de postes au sein du RUIG.

Ainsi, le montant de la subvention pour la période 2004–2007 devrait, en principe, demeurer le même qu'aujourd'hui. Cependant, une compensation de l'augmentation des coûts survenue depuis 2000 devrait être envisagée.³⁰

²⁷ « A system of monitoring still has to be developed. » Rapport d'experts, point 17, p. 15.

²⁸ Voir Annexe b, Commentaire du RUIG, p. 30.

²⁹ « We recommend continuing the financing of RUIG. Regarding the amount of funds allocated to RUIG-GIAN, we suggest to keep it basically at the same level but allowing for modest increase in respect of increases in general costs which took place since the initial funding decision. » Rapport d'experts, point 27, p. 17.

³⁰ L'évaluation n'étant mandatée que par la Confédération, aucune recommandation ne s'adresse à la République et Canton de Genève. A partir de 2004, la contribution cantonale sera l'équivalent exact de celle en provenance de la Confédération, à moins que le Grand Conseil accepte le projet de loi relative au subventionnement du RUIG.

Annexes

a. Auto-évaluation du RUIG

« LE RUIG (RESEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENEVE)

1. Lors de sa réunion le 25 septembre 2002, à Genève, le Bureau du RUIG a accueilli M. Christian Simon, représentant du CEST, mandaté par le CSST pour procéder à une *évaluation* du RUIG à l'appui de la demande de subvention présentée à la Confédération par ce dernier pour la période 2004 à 2007.

2. A cette occasion, il avait été convenu que le RUIG, par analogie avec les règles en la matière, ferait parvenir à l'autorité chargée de cette mission un document d'auto-évaluation, simplifié, destiné à présenter le dossier déjà transmis. C'est l'objet de la note qui suit.

Le RUIG, réseau international de recherche

3. Porté par la tradition de la Genève internationale et l'aspiration commune des milieux universitaires et des Organisations internationales, le RUIG a été créé en septembre 1999, avec le soutien de la Confédération et de la République et Canton de Genève. Il a pour objectif de mettre en *réseau institutions universitaires et internationales*, en vue de mettre en commun leurs capacités et leurs ressources pour conduire ensemble des travaux de portée pratique dans le domaine international, afin d'apporter une contribution nouvelle et efficace tant à l'action des opérateurs internationaux qu'à la mission du monde académique.

4. Le RUIG est aujourd'hui la seule instance, non seulement en Suisse mais aussi dans le monde, à proposer pareils partenariats entre universitaires et internationaux, susceptibles de contribuer à une réflexion rénovée de l'action internationale et de sa conduite par ceux qui en ont la charge. La récente adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, de même que l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral de coopération scientifique entre la Suisse et l'Union européenne, qui permet aux institutions suisses de participer au sixième Programme-cadre de l'Union, élargit encore la dimension de cette mission.

Les moyens d'action du RUIG

5. Le RUIG est aujourd'hui bien en place. Depuis 1999, il a créé ses instruments d'action. D'abord, une organisation souple et efficace, qui comprend :

- un *Conseil* hautement représentatif dont les membres sont des représentants de la Confédération, de l'Etat de Genève, des institutions universitaires et des Organisations internationales, assisté d'un Bureau ;
- un *Comité scientifique* de haut niveau où sont représentées les sciences humaines et les sciences de la nature ;
- un *Secrétaire Exécutif*, assisté d'une petite équipe, qui organise l'activité du RUIG tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

6. Il a aussi défini sa *stratégie d'action* et ses *thématiques d'activité* : « Développement durable, relations sociales équitables, mondialisation et commerce international, dialogue interculturel, droit humanitaire », caractérisée par *l'interdisciplinarité* (sciences humaines, sciences de la nature, technologies de l'information et de la communication) et *l'orientation vers l'action* des travaux. Les *domaines d'action* sont la formation, la recherche, l'enseignement et les services.

7. Il a également mis en place ses *instruments d'action*. Ce sont : les *Appels d'offres annuels de projets*, qui doivent être fondés sur des *partenariats* entre institutions universitaires et Organisations internationales et un *co-financement* entre le RUIG et le partenariat du projet. Ce sont aussi les *Small Grants*, petites dotations financières que le RUIG peut consacrer, selon une procédure simplifiée, à des travaux présentant à la fois intérêt et urgence.

8. C'est sur ce fondement que le RUIG a lancé une campagne *d'appels d'offres* en 2001 et 2002 et prépare maintenant celle de 2003. Les deux premières ont connu un succès significatif, tant par la qualité des équipes engagées que des projets présentés. De même les *Small Grants* qu'il a accordés ont révélé la grande utilité et la souplesse au plan de l'action de ce genre d'instrument.

9. Le RUIG dispose aussi d'un cadre administratif et financier qui a autorisé un démarrage équilibré de ses travaux.

Vers un élargissement

10. Le RUIG prépare également *l'élargissement* de son action. Il envisage l'organisation prochaine de *Rencontres thématiques* sur des sujets précis d'actualité et d'intérêt commun pour le monde académique et international. A plus long terme, il prépare la constitution d'une *Communauté du RUIG*, rassemblant, de manière stable, représentants des institutions universitaires et des Organisations internationales afin de leur permettre d'entrer en contact sur des domaines de travaux définis en fonction des catégories d'activités du RUIG. Il a aussi l'intention de développer les *Small Grants* qui se révèlent un instrument particulièrement adapté aux actions urgentes, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation.

11. Cet élargissement vise aussi à associer progressivement à l'action du RUIG les institutions universitaires et internationales *en Suisse et hors de Suisse*.

12. Il faut souligner le potentiel important que recèle le RUIG. L'intérêt qu'il suscite désormais de la part des communautés universitaire et internationale l'atteste et permet de prévoir un développement soutenu de ses activités. C'est une entreprise unique par ses buts et sa méthode de travail, par la mobilisation de compétences qu'elle a suscitées et qu'elle peut très largement amplifier et par les résultats qu'elle peut apporter. Enfin, le RUIG pourrait être un symbole de l'engagement de Genève et de la Suisse dans l'action internationale contemporaine.

[sign.] *Jean-Marie Dufour*
Président du Conseil de Fondation du RUIG

Genève, le 31 octobre 2002 »

b. Commentaire du RUIG à propos des Rapports d'experts³¹

« Réponse du RUIG à l'évaluation et aux recommandations des experts et de Monsieur Maurice Aymard « The experts evaluations and recommendations » (31 janvier 2003) ; « Evaluation de Maurice Aymard » (9 mars 2003)

I. Introduction

Le RUIG a reçu avec satisfaction le rapport des experts ainsi que la note de M. Aymard, qui témoignent de la reconnaissance des travaux qu'il a réalisés jusqu'à maintenant et d'un réel encouragement à la poursuite de sa mission.

La lecture du rapport montre combien les experts soulignent le caractère unique et original du RUIG (paragraphe 7, 26). Ils ont remarqué très justement que la densité de l'activité internationale à Genève et les atouts spécifiques de la Suisse, nouveau membre de l'ONU, dans plusieurs domaines de la politique internationale (droit humanitaire, droits de l'homme, dialogue inter-culturel) offrent au RUIG des perspectives extrêmement prometteuses. Au point 6 de son commentaire, M. Aymard dit qu'il a pu mesurer le chemin parcouru par le RUIG en deux ans d'activités. Le RUIG partage ces avis et apprécie la justesse de ces observations.

Ces observations correspondent d'ailleurs à la notoriété croissante du RUIG durant ces trois dernières années, tant du côté du monde académique que de celui des organisations internationales, et aux encouragements reçus qui soulignent l'utilité de ses objectifs et les espoirs placés en lui.

II. La mission du RUIG (Experts, paragraphes 9–12)

S'appuyant sur les statuts du RUIG, le Conseil de Fondation a longuement discuté de la vocation du RUIG et a fixé ses objectifs dans les principes directeurs approuvés en mars 2002. Selon l'article 16 de la Loi sur la recherche, les fonds fédéraux octroyés au RUIG doivent être utilisés prioritairement pour des activités de recherche. M. Aymard indique également que « l'essentiel doit rester la préparation, la sélection et la réalisation des projets scientifiques et la valorisation de leurs résultats auprès des publics visés » (point 6). Ceci n'exclut pas la possibilité que le RUIG joue un rôle de plate-forme dans le domaine des relations internationales, comme le suggèrent les experts (paragraphe 11, 12), et le RUIG espère pouvoir collaborer prochainement avec certaines des organisations mentionnées par les experts (paragraphe 7). L'organisation et la participation à des rencontres internationales fait déjà partie des activités du RUIG et augmentera à l'avenir. A titre d'exemple, le RUIG fut un partenaire clé lors du 3e Symposium de la Francophonie ; début 2002, le RUIG et l'UNITAR ont organisé des séances d'information sur l'Afghanistan ; le RUIG a accueilli à la Villa Rigot une conférence organisée par le PNUD sur la gestion des risques liés aux désastres naturels. Le RUIG est membre du « Geneva Research and Policy Dialogue » et, en novembre 2002, le Secrétaire exécutif et un coordinateur de projet de recherche ont fait des présentations au Palais des Nations devant cette assemblée. Le RUIG a récemment été invité à participer au Groupe de pilotage humanitaire mis sur pied par le CICR.

L'Academic Council on the United Nations System (ACUNS), organisation prestigieuse, mentionnée dans le paragraphe 7 du rapport d'experts, qui regroupe de nombreux professeurs et autres acteurs intéressés par les Nations Unies, a récemment sollicité le RUIG. Il est fort probable que le RUIG acceptera d'être son partenaire dans l'organisation de sa conférence annuelle prévue au mois de juin 2004 à Genève.

³¹ [Texte transmis au CEST par le RUIG, 28 mars 2003.]

En dehors de ces activités, de nombreuses conférences sont prévues dans le cadre des projets de recherche. Toutes ces activités sont complémentaires aux activités de recherche, mais ne pourraient les remplacer. L'idée d'un prix pour la paix, la justice et le développement durable ou de bourses semble tout à fait valable comme démarche future et sera étudiée par les instances du RUIG.

III. Les projets soutenus par le RUIG (Experts, paragraphes 13–17)

Même s'il est vrai que les projets soutenus par le RUIG requièrent actuellement la participation d'au moins un des trois « Fondateurs » (Unige, IUHEI ou IUED) et d'une Organisation internationale, le RUIG encourage, depuis ses débuts, les équipes de recherche à collaborer avec d'autres partenaires à Genève, dans le reste de la Suisse ou ailleurs dans le monde. S'il s'avérait que les projets de bonne qualité manquent ou que le RUIG dispose de fonds additionnels, le Conseil de Fondation examinerait la question d'ouvrir l'appel d'offres à d'autres acteurs.

Les experts reconnaissent que les cinq domaines que privilégie le RUIG ont été bien choisis. Le RUIG voit d'un bon œil des projets variés, à l'image de la diversité des partenaires impliqués dans cette entreprise. Il n'est pas dans ses objectifs de soutenir des projets liés les uns aux autres. Le RUIG note, cependant, que des projets relevant d'un même domaine commencent à être proposés (questions liées à l'eau, à la santé et aux droits de l'homme, par exemple) et cela pourrait à l'avenir contribuer à l'identité du RUIG. L'émergence de ces domaines semble se faire de façon organique, selon les compétences, le dynamisme, et l'intérêt des partenaires disponibles à Genève. Phénomène potentiellement très intéressant, il est trop tôt dans l'évolution du RUIG, cependant, pour en faire un vrai constat.

Le RUIG sollicite activement des propositions et se déploie pour susciter des partenariats et conseiller les requérants potentiels. A la suite de l'évaluation du Comité scientifique, il arrive que le RUIG demande à certaines équipes de modifier leur projet dans le but de l'améliorer ou de le rendre plus compatible avec les objectifs du RUIG. Nous estimons que la démarche du RUIG permet souvent aux requérants d'améliorer la qualité de leur requête et d'étendre leur réseau.

Le RUIG sait qu'en ce qui concerne la recherche, un élément de risque est parfois nécessaire. Il accepte des risques calculés mais est toujours conscient de la responsabilité qui lui incombe en tant que bénéficiaire de fonds publics.

Les experts ont très justement soulevé la question du suivi des projets, question prioritaire pour le RUIG. Pendant l'année 2002, le Président du Comité scientifique et le Secrétaire exécutif ont suivi l'évolution des projets. La mise en place d'un système de suivi avait été différée en attendant la nomination d'un nouveau Président du Comité scientifique. Le Comité scientifique a adopté une procédure lors de ses rencontres du 19 décembre 2002 et du 29 janvier 2003, avant l'arrivée des rapports intermédiaires des projets approuvés par le RUIG en 2001.

Il est à noter que globalement ces rapports sont excellents et démontrent l'intérêt des projets et le sérieux des équipes qui les mènent. Dans certains cas, le RUIG a demandé des précisions aux bénéficiaires de subsides avant de verser la deuxième tranche de financement.

IV. Gestion et aspects financiers (Experts, paragraphes 18–25)

Ses activités opérationnelles n'ayant commencé qu'au printemps 2001, le RUIG a connu son premier cycle annuel complet en 2002. L'évaluation du RUIG par le CEST a eu lieu avant même que le RUIG présente ses dépenses pour une année complète d'activité. Il s'est avéré que le RUIG a été beaucoup plus économe en 2002 que ce que les évaluateurs ont pu constater, du fait que toutes les informations n'étaient pas encore disponibles au moment de l'expertise. En ce qui concerne les charges non liées aux projets en 2002, elles ont été inférieures d'environ 23% par rapport au budget 2002.

Les évaluateurs n'avaient pas en leur possession le budget 2003 actualisé, préparé à la suite des résultats de l'exercice 2002 et révisé nettement à la baisse en conséquence. Dans le budget

2003, approuvé par le Conseil le 6 février 2003, les frais non liés aux projets de recherche ont été diminués au maximum. En 2003, la masse salariale restera stable par rapport à 2002. Comme suggéré par les experts, le RUIG serait très heureux de pouvoir retirer la Villa Rigot des calculs concernant ses frais administratifs (voir Annexe [c, p. 34sq.]).

Les experts (paragraphe 30 et 31) et M. Aymard (point 4) ont raison de signaler que le RUIG a des coûts fixes indépendants du montant de fonds reçus ou octroyés pour des projets. Ils sous-entendent et avec raison, que selon le principe « d'économie d'échelle », le RUIG pourrait gérer plus de fonds sans augmenter de façon significative ses frais administratifs. Le Conseil de Fondation a déjà mené une réflexion concernant la manière de réduire ses frais administratifs et continuera à examiner cette question. Le poste de chargé de communication a notamment été supprimé au début de 2003 et aucun nouveau poste permanent ne sera ajouté dans l'immédiat. Pour combler ce vide, le RUIG procédera par mandats pour des tâches précises ou emploiera des étudiants. Le RUIG a fait une demande afin d'avoir des personnes exemptes de leur service militaire et qui accomplissent leur service civil. Si cette demande est approuvée, un « civiliste », sans prendre le poste d'un autre employé, pourrait permettre au RUIG d'élargir la gamme d'activités qu'il mène actuellement. Comme l'avait suggéré M. Aymard, le RUIG décentralise autant que possible à ses partenaires universitaires la gestion des activités essentielles pour son fonctionnement (comptabilité, questions de personnel, informatique) et travaille de près avec d'autres services de ces partenaires (relations publiques, équipements et matériels). Au premier avril 2003, le RUIG ne disposera que de deux postes de travail à 100% et un assistant/étudiant à 50%.

Le RUIG est soucieux de réduire autant que possible les frais et le personnel consacré à l'administration de la Fondation. Il a diminué de quatre à trois fois par an la fréquence des réunions du Conseil de Fondation mais pense qu'il serait inopportun de les réduire davantage dans l'immédiat. Le Bureau se réunit quatre fois par an et les membres du Comité scientifique, payés un forfait de CHF 4 000 par an à partir de 2003, se rencontrent entre trois et cinq fois par an selon les besoins. Dans l'état actuel, le RUIG estime nécessaire ce nombre de réunions.

Le RUIG avait soumis des informations concernant les cofinancements des autres partenaires dans tous les projets approuvés en 2001. Ces cofinancements représentent environ 40% à 50% des enveloppes budgétaires des projets. Le RUIG avait bien précisé que ces informations avaient été fournies par les coordinateurs de projets (lettres des autres partenaires à l'appui), mais qu'il était extrêmement difficile de confirmer la véracité de ces informations (voir commentaire de M. Aymard, point 3). Si ces cofinancements, générés grâce à l'effet de levier du RUIG, pouvaient être comptés comme revenu, on constaterait que les frais de fonctionnement sont très bas par rapport aux fonds consacrés à la recherche. Le RUIG souscrit à la perspective de M. Aymard (point 4) et compte poursuivre activement des sources de financements complémentaires à l'avenir. Un soutien fort de la Confédération et de l'Etat de Genève aideraient le RUIG dans la poursuite de ces démarches.

La relation numérique que présente le rapport d'experts (paragraphe 22) mérite des clarifications. Le chiffre « 79 » représente le nombre total de propositions reçues par le RUIG en 2001 et en 2002 dans le cadre des appels d'offres. En 2001, le RUIG a reçu 61 « avant-projets » – des esquisses de 2 à 4 pages, tous nécessitant un travail d'élaboration considérable. En 2002 le RUIG a reçu 18 projets complets. Le chiffre « 22 » cité dans le rapport se réfère probablement aux projets retenus provisoirement en 2001 (17) et en 2002 (6). Ces chiffres ne font pas transparaître, cependant, la démarche du RUIG et une explication s'impose.

En 2001 le Conseil de Fondation du RUIG, sur recommandation du Comité scientifique, a retenu 21 des avant-projets pour la deuxième phase de sélection. Dans certains cas, le RUIG a proposé des révisions ou que des équipes s'associent pour la présentation définitive. Lors de la phase finale de sélection, 17 projets ont été présentés et huit d'entre eux ont été retenus.

Il est important de comprendre qu'en 2002, le RUIG n'a pas procédé de la même façon. M. Aymard (point 6) se dit « frappé par l'écart qui a séparé encore en 2002 les évaluations des experts et les décisions finales ». Cet écart s'explique de la manière suivante. M. Aymard n'était pas en possession des recommandations finales des membres du Comité scientifique, mais seulement en possession des notes de l'un des membres concernant les propositions de projets soumises

au RUIG au mois d'avril 2002. Le RUIG a reçu 18 projets complets. A la suite d'une première évaluation (29 avril 2002), les membres du Comité scientifique ont recommandé que deux équipes fassent une proposition commune et que trois équipes remanient certains aspects de leur proposition pour la soumettre de nouveau. La proposition commune a été réexaminée par le Comité scientifique en mai et a été approuvée par le Conseil en juin 2002. Les trois autres projets ont été remaniés et ensuite réévalués par le Comité scientifique. Deux d'entre eux ont été approuvés par le Conseil en septembre 2002. Il apparaît donc normal dans ces circonstances que les notes d'évaluation d'un membre du Comité scientifique datant du mois d'avril 2002 ne concordent pas avec la liste des projets remaniés et approuvés cinq mois plus tard. Cette démarche lourde de la part du RUIG démontre surtout le sérieux de la procédure d'évaluation et le désir du RUIG d'améliorer autant que possible la qualité des projets. Les huit projets retenus en 2001 plus les cinq retenus en 2002 expliquent le chiffre « 13 » cité dans le rapport d'experts.

On constate que le nombre de projets soumis au RUIG en 2002 (18) a diminué par rapport aux 61 « avant projets » reçus en 2001. M. Aymard a raison de signaler la qualité du travail effectué par le Comité scientifique qui « a fixé la barre au niveau attendu » (point 3). Plusieurs autres facteurs rentrent également en ligne de compte. Contrairement à l'Appel d'offres 2001 qui s'était fait en deux temps (avant-projet et ensuite projet complet), l'Appel d'offres 2002 s'est fait en un seul temps. La démarche nécessaire pour soumettre un dossier complet en 2002 était plus longue et plus compliquée que celle pour présenter un avant-projet en 2001.

En second lieu, à cause du calendrier compressé lié au démarrage du RUIG, la décision finale concernant les projets retenus en 2001 a été prise par le Conseil en octobre 2001. Il semble que la plupart des équipes des projets non-retenus étaient peu enclines à se remettre au travail pour présenter un nouveau projet en avril 2002. Les experts ont raison de signaler le danger que représente la « frustration of valid partners ». Le RUIG a en effet constaté une déception parmi les requérants après l'Appel d'offres 2001 car beaucoup de projets valables ont dû être rejetés. Etant donné le nombre de projets de recherche intéressants et pertinents présentés dans le cadre de l'Appel d'offres 2001, le RUIG, s'il en avait eu la capacité, aurait aimé en financer à concurrence d'au moins CHF 5 millions.

D'autres facteurs expliquent la diminution du nombre de projets soumis entre 2001 et 2002. Les professeurs de l'IUED étaient moins présents dans l'Appel d'offres 2002 car étant responsable de l'administration de plusieurs projets approuvés en 2001, l'IUED avait besoin de temps pour mettre sur pied ces projets avant d'en démarrer d'autres. Par ailleurs, la question des frais liés à la gestion des projets du RUIG a commencé à poser problème pour un partenaire comme l'IUED. Enfin, due à la gestion de la clôture de l'Appel d'offres 2001 et à la consolidation des activités, le Secrétariat du RUIG n'a pu envoyer avant la mi-novembre/début décembre les informations annonçant l'Appel d'offres 2002. La « rencontre avec les médias » a eu lieu trop tard (février 2002) pour générer de la publicité autour de l'Appel d'offres 2002 et aucune séance d'information pour le public n'a eu lieu.

Ces facteurs ont fait en sorte que la publicité générée autour de l'Appel d'offres 2002 fut relativement faible et que les requérants potentiels avaient peu de temps pour préparer leurs propositions. A l'avenir, le RUIG espère mener des actions et se tenir à un calendrier semblable à ceux appliqués pour l'Appel d'offres 2003, année où il s'attend à recevoir un bon nombre de projets de qualité.

V. Recommandations des experts et conclusions (Experts, paragraphes 33–35)

Le RUIG œuvre pour se faire connaître et estime avoir fait beaucoup de progrès en deux ans d'activités (paragraphe 33). Sa notoriété dans l'ensemble des milieux concernés croît rapidement.

Le RUIG projette d'organiser des conférences publiques ou pour des publics ciblés dans le cadre de ses activités de mise en valeur des projets. Ces activités ont déjà débuté et vont s'accroître à la fin de 2003, lorsque les premiers projets soutenus par le RUIG prendront fin.

Le RUIG a reçu une quinzaine de demandes de *Small Grants* depuis le lancement de ce programme fin 2001 et en a accepté quatre. Le RUIG ne conçoit pas ce programme comme un « banc d'essai » pour la définition de projets plus ambitieux, comme le suggère M. Aymard (paragraphe 6) ou comme « seed money » comme le suggèrent les experts (paragraphe 28). Le RUIG s'attend à ce que chaque projet donne des résultats utiles en soi.

Le RUIG est sensible au fait que les équipes des projets qu'il soutient devraient être composées à la fois de jeunes chercheurs et de chercheurs expérimentés. Nous estimons qu'il y a dans les projets approuvés en 2001 et 2002 un bon équilibre entre jeunes chercheurs et chercheurs plus expérimentés, de même qu'entre hommes et femmes.

Le RUIG exige des équipes de chaque projet un rapport annuel contenant les informations mentionnées par les experts. Il étudie attentivement ces informations avant d'octroyer la deuxième tranche du financement. Nous apprécions et tiendrons compte de la suggestion des experts concernant le *Social Science Citation Index* et celle concernant l'efficacité des projets basée sur des indicateurs objectifs (paragraphe 34).

Le RUIG ne pourrait suivre la suggestion des experts voulant que les équipes qui ne publient pas leurs résultats ne reçoivent pas une partie de leur financement. Le RUIG s'est déjà engagé financièrement auprès des requérants ; les équipes des projets ont pris de leur côté des engagements auprès de leur personnel et d'autres partenaires. Publier des résultats peut prendre du temps, parfois un an ou plus après la fin d'un projet. On ne peut faire attendre les équipes de projets ; cela nuirait à la crédibilité du RUIG. De plus, bien que le RUIG espère que les projets de recherche mèneront à des publications scientifiques, il espère également qu'ils seront directement utiles et applicables et contribueront à la promotion de la paix, de la justice et du développement durable.

Le RUIG continue à se construire de façon réfléchie et son image est positive au sein de la Genève internationale et du milieu académique genevois. L'adhésion de la Suisse aux Nations Unies confère au RUIG une importance supplémentaire, car il est bien placé pour favoriser la compréhension de sujets « critiques » d'actualité, contribuant ainsi à la paix et à la justice dans le monde. Il participe à une importante innovation des relations entre monde universitaire et international. Grâce au soutien de la Confédération et de l'Etat de Genève le RUIG entend maintenant consolider ce qu'il a accompli et aller plus en avant dans la réalisation de son potentiel. »

c. RUIG – Comptes d'exploitation 2000, 2001 et 2002, Budget 2003 (approuvé)

Version du 26.01.03³²

Dépenses	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Budget 2002	Réalisé 2002	Budget 2003
Réserve pour projets OFEFP (BUWAL)				400 000.00	
Small Grants + « programme d'incitation » ³³ Affectation aux projets (2001) :		400 000.00			
- Projet Auer		200 000.00			
- Projet Comelieu		498 500.00			
- Projet Jaubert		510 080.00			
- Porjet Krug		250 000.00			
- Projet Metraux		65 000.00			
- Projet November		438 000.00			
- Projet Scott		35 000.00			
- Projet Wehrli		234 000.00			
Sous-total Small Grants + projets	0.00	2 630 580.00	0.00	400 000.00	0.00
Small Grants + « programme d'incitation » Affectation aux projets (2002, 2003) :			1 500 000.00		1 600 000.00
- Projet Balkenhol				300 000.00	
- Projet Chastonay				378 000.00	
- Projet Magnin				187 040.00	
- Projet Sottas				325 000.00	
- Projet Von War-tensleben				140 000.00	
Sous-total Small Grants + projets	0.00	0.00	1 500 000.00	1 330 040.00	1 600 000.00
Mise en valeur des projets (3% des montants approuvés 2001–2002) Indemnité – Prés. Comité scientifique + frais		22 000.00	12 000.00	106 818.60	48 000.00
				10 000.00	12 000.00

³² [Tableau reçu par le CEST le 28 mars 2003. Ce tableau n'était pas à la disposition des experts lors de la rédaction de leur rapports.]

³³ Small Grants : Affectation 2001 400 000.00
Paiement projet Luisoni - 14 000.00
Paiement projet UNITAR - 27 253.20
Paiement projet Dupont - 34 000.00
324 746.80
Soldes projets Luisoni et Dupont - 15 580.00
Réserve libre au 31-12-02 309 166.80

ANNEXES – RUIG – Comptes d'exploitation et budget

Indemnités – Membres Comité scientifique + frais			10 000.00	9 500.00	24 000.00
Total frais Small Grants + projets	0.00	2 652 580.00	1 522 000.00	1 856 358.60	1 684 000.00
Salaires - Secrétaire exécutif (11 mois en 2001) - Assistant (étudiant) - Assistant (avril– juillet 2001) - Assistant (Ass. de direction) - Autre personnel		124 215.00 6 600.00 9 750.00 46 700.00 18 410.00	160 000.00 81 600.00 81 600.00	161 655.25 28 648.00 73 568.20 62 910.30	168 336.00 30 000.00 84 600.00 44 000.00
Salaires Charges sociales	0.00 0.00	205 675.00 41 907.20	323 200.00 77 570.00	326 781.75 68 097.10	326 936.00 75 195.28
Honoraires personnel temporaire Recherche de personnel Frais de déplacement, représentation – Secrétaire exécutif Indemnité – Président du Conseil Indemnités – Membres du Conseil Indemnités – Membres du Bureau Total Indemnités – Conseil/Bureau Frais de réception Divers		9 304.40	6 000.00 6 000.00 3 000.00 0.00 14 000.00 21 000.00 21 714.00 12 000.00 8 000.00	3 413.70 12 000.00 4 740.00 3 900.00 3 875.95 74.10	4 000.00 2 000.00 4 000.00 12 000.00 6 000.00 5 000.00 6 000.00 3 000.00
Autres frais de personnel	4 532.80	36 387.50	70 000.00	28 003.75	42 000.00
Frais de déplacement, repas – Bureau/Conseil Frais de séjour	3 226.02 5 820.00	5 325.00	6 000.00 2 000.00	5 212.70	6 000.00 2 000.00
Frais de voyage et d'hébergement	9 046.02	5 325.00	8 000.00	5 212.70	8 000.00
Etat de Genève (en nature) - Conciergerie, produits de nettoyage - Loyer		36 000.00 75 000.00	36 000.00 150 000.00	150 000.00	150 000.00

ANNEXES – RUIG – Comptes d'exploitation et budget

- Travaux dans la Villa Rigot		30 000.00	30 000.00		
- Eau, gaz, électricité, chauffage		7 500.00	15 000.00		
- Téléphone		2 000.00	3 000.00		
Loyers et charges	0.00	150 500.00	234 000.00	150 000.00	150 000.00
Voierie		572.30	400.00	710.10	800.00
Petites fournitures de bureau		4 480.80	3 000.00	5 456.20	5 000.00
Fournitures copieur, fax (toner, etc.)		4 734.50	3 000.00	4 542.40	4 500.00
Papier, enveloppes		4 007.95	3 000.00	3 474.50	4 000.00
Achat petit matériel informatique			2 000.00	278.00	1 000.00
Publications			3 000.00		
Abonnements		1 075.00	1 500.00	1 542.00	1 500.00
Achat livres		1 008.00	1 000.00	304.55	1 000.00
Edition et graphisme, site web		9 485.00	14 000.00	7 792.55	10 000.00
Publicité		1 471.95	10 000.00	1 269.65	2 000.00
Administration générale	0.00	26 835.50	40 900.00	25 369.95	29 800.00
Téléphone, fax		545.85	2 500.00	759.10	900.00
Frais de ports, affranchissements		1 252.30	2 500.00	2 349.80	2 800.00
Port et communications	0.00	1 798.15	5 000.00	3 108.90	3 700.00
Location fax, photocopieuse y.c. nb. de copies	0.00	0.00	10 000.00	4 519.20	6 000.00
Maintenance informatique		0.00	2 000.00	2 191.50	2 000.00
Entretien et maintenance	0.00	0.00	2 000.00	2 191.50	2 000.00
Révisions des comptes	2 000.00	5 000.00	5 000.00	3 756.60	5 000.00
Comptabilité (HEI)	12 507.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Primes d'assurance	0.00	443.70	1 000.00	457.80	600.00
Honoraires de consultation	14 507.00	15 443.70	16 000.00	14 214.40	15 600.00
Frais banque	0.00	633.95	1 000.00	1 106.65	1 500.00
Frais divers et imprévus	0.00	2 626.20	10 000.00	5 131.40	10 000.00
Conférences, colloques, workshop	0.00	0.00	20 000.00	0.00	2 000.00
Mobilier de bureau (acheté en 2001) ³⁴		2 378.42	2 380.00	2 466.42	2 466.00
Mobilier de bureau (acheté en 2002) ³⁵			3 000.00	798.99	799.00

³⁴ Amortissement sur 5 ans.

³⁵ Amortissement sur 5 ans.

ANNEXES – RUIG – Comptes d'exploitation et budget

Mobilier de bureau (acheté en 2003) ³⁶					3 000.00
Equipement informatique (acheté en 2001) ³⁷		4 219.37	4 220.00	4 219.37	4 220.00
Equipement informatique (acheté en 2002) ³⁸			3 500.00	1 320.25	1 320.00
Equipement informatique (acheté en 2003) ³⁹					1 400.00
Dotation aux amortissements	0.00	6 597.79	13 100.00	8 805.03	11 805.00
Sous-total	28 085.82	493 729.99	830 770.00	642 542.33	684 536.28
TOTAL DES CHARGES	28 085.82	3 146 309.99	2 352 770.00	2 498 900.93	2 368 536.28

Recettes					
Intérêts bancaires	7 821.20	54 253.65	5 000.00	25 093.43	15 000.00
Subventions		1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
- Confédération					
- Etat de Genève (en espèces)	515 000.00	620 000.00	620 000.00	620 000.00	1 200 000.00
- OFEFP (BUWAL)		500 000.00			
- Etat de Genève (en nature)					
— Conciergerie, produits de nettoyage		36 000.00	36 000.00		
— Loyer		75 000.00	150 000.00	150 000.00	150 000.00
— Travaux dans la Villa Rigot		30 000.00	30 000.00		
— Eau, gaz, électricité		7 500.00	15 000.00		
— Téléphone		2 000.00	3 000.00		
Subventions obtenues	515 000.00	2 620 500.00	2 204 000.00	2 120 000.00	2 700 000.00
TOTAL DES REVENUS	522 821.20	2 674 753.65	2 209 000.00	2 145 093.43	2 715 000.00
BENEFICE/PERTE	494 735.38	- 471 556.34	- 143 770.00	- 353 807.50	346 463.72

Fonds reportés année précédente	0.00	494 735.38		23 179.04	- 330 628.46
SOLDE	494 735.38	23 179.04		- 330 628.46	15 835.26

³⁶ Amortissement sur 5 ans.

³⁷ Amortissement sur 3 ans.

³⁸ Amortissement sur 3 ans.

³⁹ Amortissement sur 3 ans.

**d. « Note explicative concernant les comptes annuels du RUIG
Comptes d'exploitation 2000, 2001 et 2002,
Budget 2002, Budget 2003 (approuvé)⁴⁰**

En 2002, le RUIG a connu son premier cycle annuel complet, ses activités opérationnelles n'ayant commencé qu'au printemps 2001. L'arrangement prévu pour assurer la gestion des comptes a bien fonctionné et le RUIG remercie l'IUHEI et Mme Monique Nathoo du service de la comptabilité de leur précieux concours. On constate qu'à la fin de 2003, après quatre années d'activités financières, il est prévu que les comptes du RUIG seront légèrement bénéficiaires.

Résumé de la situation financière du RUIG – 2000 à 2002

Sous la rubrique « Bénéfice/perte » à la fin du document « RUIG – Comptes d'exploitation » (document ci-joint)⁴¹ on constate qu'en 2000, le RUIG a reçu des fonds (CHF 515 000 de l'Etat de Genève) mais, n'étant pas opérationnel, il en a dépensé peu. Ceci a laissé un bénéfice de CHF 494 735 pour l'exercice 2000. En 2001, le RUIG a commencé ses opérations et a adopté une approche « maximaliste », ayant engagé CHF 2,6 millions pour des projets de recherche. Le déficit de CHF 471 556 en 2001 est compensé par le bénéfice enregistré en 2000.

Le budget approuvé en 2002 prévoyait une perte de CHF 143 770. Au moment où ce budget a été adopté, la contribution en nature de l'Etat de Genève avait été estimée à CHF 234 000 (CHF 150 000 pour le loyer de la Villa Rigot + conciergerie + travaux + eau, gaz, électricité + téléphone). Durant l'année 2002, la contribution totale en nature a été revue à la baisse (CHF 150 000 au lieu de CHF 234 000). Malgré cette réduction des charges, on constate un déficit plus élevé que prévu qui s'élève à CHF 353 807 en 2002. Ce déficit résulte de la manière dont la contribution de l'OFEFP est traitée sur le plan comptable.

En effet, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages (OFEFP), dirigé par M. Philippe Roch, avait contribué à hauteur de CHF 500 000 au RUIG en 2001 pour des projets dans le domaine de l'environnement. Jusqu'à présent seul un montant de CHF 100 000 a été octroyé à un projet (le projet *Biodiversité* de l'équipe de M. November). Il reste donc CHF 400 000. Dans le « Rapport d'inspection à la direction de l'OFES » du 27 mai 2002, il a été recommandé au RUIG de dissocier à l'avenir les subventions fédérales liées à des projets (OFEFP, DDC) de la subvention fédérale institutionnelle (OFES) et, dans l'hypothèse où la contribution de l'OFEFP n'aurait pas été entièrement utilisée en 2002, de faire figurer le solde dans un « compte de provision OFEFP » à créer. A la suite de cette recommandation une réserve de CHF 400 000 a été constituée pour les projets soutenus par les fonds de l'OFEFP. Cette réserve apparaît comme une dépense en 2002. Si tel n'avait pas été le cas, le RUIG aurait enregistré en 2002 un bénéfice de CHF 46 193 (400 000 - 353 807 = 46 193).

En 2002, le montant engagé pour les cinq projets approuvés par le Conseil de Fondation dans le cadre de l'Appel d'offre annuel s'élève à CHF 1 330 040. Il convient d'ajouter la somme de CHF 106 816, correspondant à 3% du montant des projets approuvés en 2001 et 2002 pour leur mise en valeur, conformément à la décision du Conseil lors de sa séance du 16.10.02. D'autre part, dans le souci de réduire les frais administratifs, et suivant l'avis de personnes avisées à Berne, les indemnités versées aux membres du Comité scientifique (soit au total CHF 19 500 en 2002) ont été imputées aux frais concernant les projets de recherche. Il en ressort un total de CHF 1 856 359 pour les frais liés aux projets de recherche en 2002.

En ce qui concerne les charges non liées aux projets, elles sont inférieures d'environ 23% par rapport au budget 2002 approuvé par le Conseil lors de la séance du 13.02.02. Ceci s'explique en partie par la contribution en nature de l'Etat de Genève revue à la baisse (« loyer et charges ») mais dans d'autres rubriques (autres frais du personnel, administration générale) des réductions significatives ont également été enregistrées.

⁴⁰ [Texte reçu par le CEST le 28 mars 2003.]

⁴¹ [Document reproduit ici aux p. 34sq.]

Budget 2003

L'Etat de Genève a informé le RUIG que sa contribution en espèces serait augmentée à concurrence de CHF 1 200 000 en 2003. Les subventions de la Confédération et de l'Etat de Genève seront donc à parité : CHF 1 350 000 pour la Confédération et CHF 1 200 000 en espèces de l'Etat de Genève en plus de sa contribution en nature (CHF 150 000).

Selon le Budget 2003, le RUIG disposera d'une enveloppe de CHF 1,6 million pour l'Appel d'offres annuel. De plus, CHF 400 000 sont disponibles dans la réserve « OFEFP » pour des projets dans le domaine de l'environnement et CHF 309 167 restent disponibles pour des projets *Small Grants* (en bas et à gauche dans ce document). En 2003, un montant total de CHF 2 309 167 pourrait donc être octroyé par le RUIG pour financer des projets.

Il convient de relever qu'à partir de 2003 les montants alloués aux *Small Grants* et à des projets soutenus par l'OFEFP seront déduits à concurrence du montant des réserves respectives et n'apparaîtront plus en charges dans les comptes.

Dans le budget 2003 les frais non liés aux projets de recherche ont été diminués au maximum et la masse salariale restera stable par rapport à 2002. Le poste de chargé de communication a notamment été supprimé (effectif au 31.03.03). Un montant de CHF 44 000 a été budgété pour embaucher un(e) étudiant(e) et d'autres collaborateurs pour des missions ponctuelles en fonction des besoins. Des mandats pourraient être offerts pour la « mise en valeur des projets » grâce aux fonds « 3% » prévus à cet effet.

Les indemnités des membres du Comité scientifique ont été budgétées en tenant compte de l'élargissement de ce Comité à sept membres, six d'entre eux recevant une indemnité forfaitaire de CHF 4 000 par an et l'indemnité du Président restant à CHF 12 000 par an. Comme en 2002, les indemnités versées aux membres du Comité scientifique ont été imputées aux frais concernant les projets de recherche.

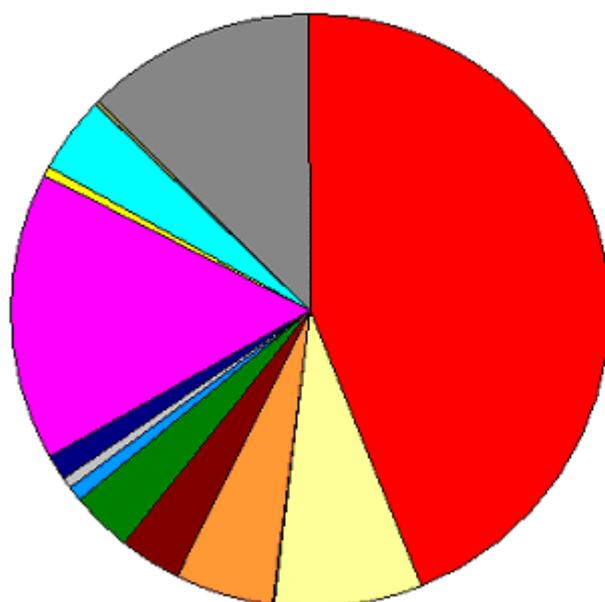
Le bénéfice de CHF 346 463 budgété en 2003 annule le déficit enregistré en 2002. Le cumul des résultats de 2000 à 2003 devrait donner un excédent de CHF 15 835.

[sign.] *Randall Harbour*
Secrétaire exécutif

Genève, le 29 janvier 2003 »

e. Financement des projets⁴²

Financement des projets 2001



RUIG	2'230'580 Fr.
Uni Genève	412'912 Fr.
IUHEI	0 Fr.
IUED	270'300 Fr.
CUEH	165'000 Fr.
Uni Lausanne	180'000 Fr.
EPFL	40'000 Fr.
UNITAR/ CIFAL (United Nations Institute for Training and Research)	25'000 Fr.
UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development)	67'500 Fr.
OMS (WHO/ World Health Organisation)	804'487 Fr.
OMC (WTO/ World Trade Organisation)	40'000 Fr.
DDC/ DEZA	210'000 Fr.
Station de recherche agricole Changins	10'000 Fr.
Autres sources	638'300 Fr.

Financement d'un projet (moyenne)⁴³ :

RUIG :	278 822.50 CHF
Cofinancement :	357 957.40 CHF

Autres sources :

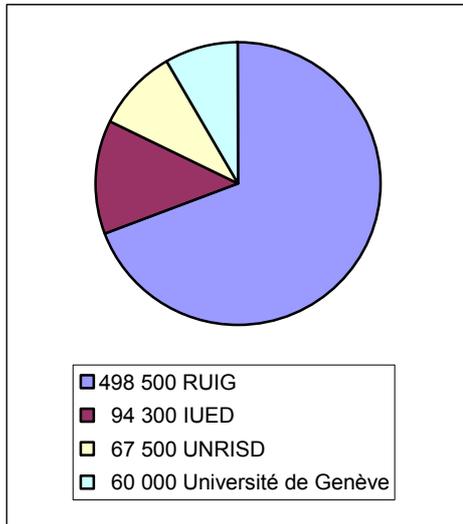
Appartenances :	59 000 CHF
Fondation du 450e anniversaire :	10 000 CHF
Société académique vaudoise :	6 800 CHF
Organisations internationales :	20 000 CHF
Association Osmijeh :	15 000 CHF
ONGs, OGs locales en Bosnie-Herzégovine :	50 000 CHF
Programme SUPPREM :	100 000 CHF
GEN :	25 000 CHF
IHDP Berne :	10 000 CHF
Canton de Vaud :	38 400 CHF
AKDN :	220 000 CHF
Small Arms Survey :	84 100 CHF

⁴² Calculs effectués par le CEST et basés sur les informations mises à sa disposition par le RUIG en 2002, c'est-à-dire sans tenir compte des informations contenues dans le document que le CEST a reçu seulement la 28 mars 2003 et qui est reproduit ici à l'Annexe c, p. 34sq.

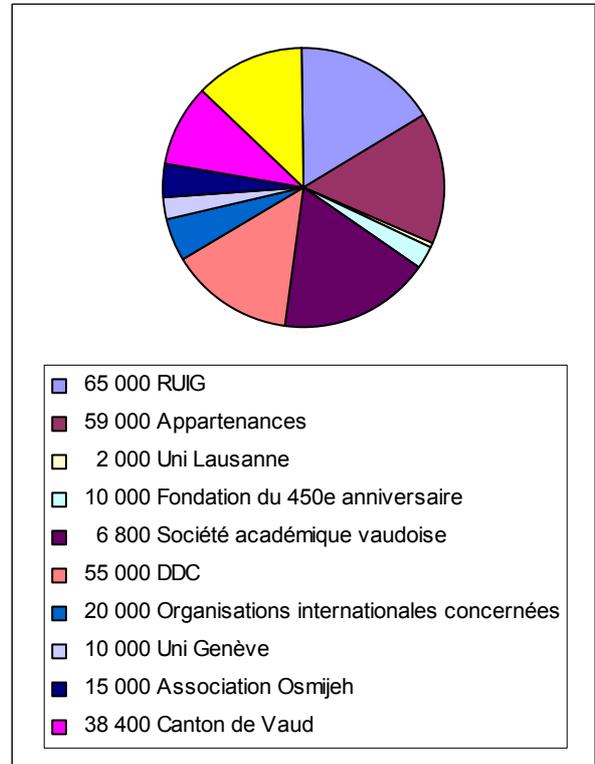
⁴³ 100 pour cent = Total des contributions du RUIG et des cofinancements (5 094 079 CHF). Financement d'un projet (moyenne) : Total des contributions du RUIG divisé par 8 (nombre de projets approuvés en 2001) ; Total des cofinancements divisé par 8 (nombre de projets approuvés en 2001).

La structure du financement est assez variable d'un projet à l'autre comme les deux exemples suivants l'illustrent :

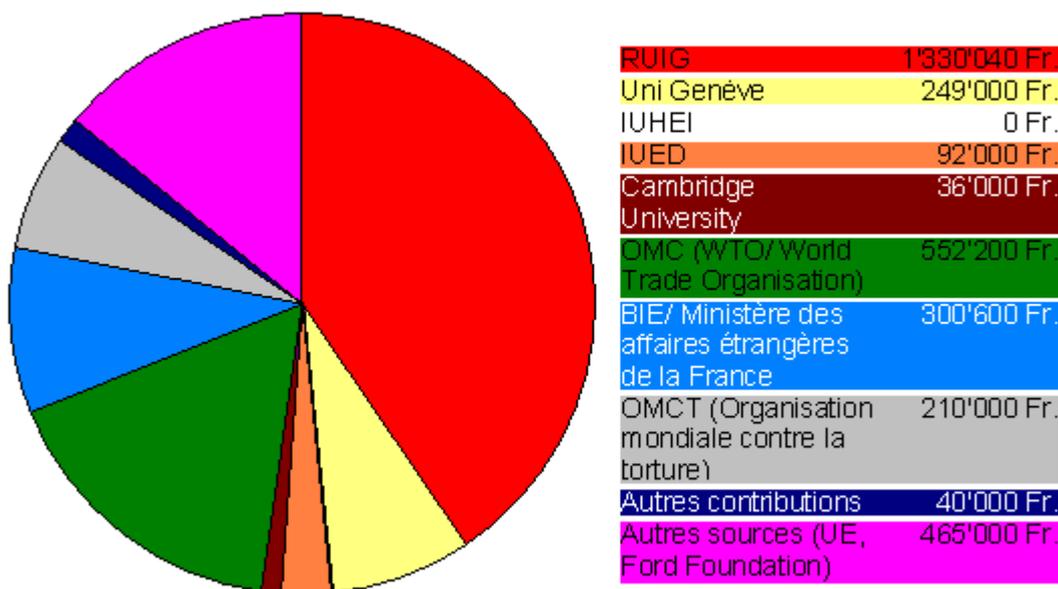
Le défi social du développement: globalisation, inégalités et protection sociale ; 720 300 CHF (2001)



Paix et création sociale: étude de la dynamique paradoxale entre deuils individuels et collectifs ; 331 200 CHF (2001)



Financement des projets 2002



Les cofinancements sont inconnus pour un des 5 projets (donc, pas pris en compte pour le présent calcul).

Financement d'un projet (moyenne)⁴⁴ :

RUIG : 297 510 CHF
 Cofinancement : 486 200 CHF

⁴⁴ Calculs : 100 pour cent = Total des contributions du RUIG et des cofinancements (3 274 840 CHF).
 Financement d'un projet (moyenne) : Total des contributions du RUIG divisé par 4 ; Total des cofinancements divisé par 4. – Cinq projets ont été approuvés en 2002, mais nous n'avons des chiffres complets que pour quatre de ces cinq projets. Le financement d'un projet (moyenne) a été calculé en tenant compte des quatre projets pour lesquels nous connaissons le total des contributions et cofinancements.

f. « Mandat confié par le Département fédéral de l'intérieur, représenté par l'Office fédéral de l'éducation et de la science, au Conseil suisse de la science et de la technologie : Réseau universitaire international de Genève (RUIG)⁴⁵ »

1. Mandat et bases

Le Département fédéral de l'intérieur, représenté par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), charge le Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) de procéder à une évaluation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG). En complément de l'examen de la gestion comptable effectué par l'inspectorat financier de l'OFES, cette évaluation porte sur la stratégie de la recherche et la production scientifique du RUIG, sur le positionnement du RUIG dans le paysage scientifique suisse et sur sa gestion des ressources.

Cette évaluation doit être menée de pair avec l'évaluation du plan pluriannuel (2004–2007).

Le présent mandat se fonde sur les bases suivantes :

- loi sur la recherche, ordonnance, directives ;
- recommandation du Conseil suisse de la science du 25 août 2000 ;
- décision du Conseil fédéral du 22 décembre 2000 concernant la subvention du RUIG pendant la période 2001-2003 ;
- les objectifs du RUIG conformément aux plans pluriannuels (2000–2003, 2004–2007).

2. Procédé

L'OFES confie au CSST un mandat pour l'évaluation du RUIG et propose que l'exécution de cette évaluation soit confiée au Centre d'études de la science et de la technologie (CEST). L'OFES informe le RUIG ainsi que ses bailleurs de fonds publics de ce projet d'évaluation.

Les choix méthodologiques appartiennent au mandataire. Le CSST définit les modalités avec le CEST. La méthodologie retenue doit garantir que les questions mentionnées en section 4 pourront recevoir une réponse adéquate ; le choix méthodologique sera expliqué et commenté dans le rapport final.

Le CSST et son mandataire (CEST) ont accès à tous les documents pertinents pour l'évaluation qui sont disponibles à l'OFES.

Le rapport d'experts et les recommandations du CSST seront soumis à l'OFES pour consultation avant leur publication.

3. Objet de l'évaluation

L'évaluation porte sur les activités du RUIG conformément au ch. 3 de la décision du 22 décembre 2000.

Dans l'optique de la demande de subvention présentée en avril 2002 pour la période 2004–2007, l'évaluation devra dégager et motiver les différentes options qui se présentent à la Confédération pour sa politique de subventions à l'égard du RUIG.

⁴⁵ [Traduit de l'allemand par l'OFES.]

4. Questions à étudier

L'évaluation a pour but

a) d'évaluer la stratégie du RUIG

Les organisations internationales représentées au Conseil de fondation participent-elles de manière adéquate – en termes de chercheurs et de ressources financières – aux projets de recherche ? Se manifestent-elles comme « preneuses » des résultats des recherches ?

Dans l'entourage des organisations fondatrices, et compte tenu de leurs règles de participation, existe-t-il à long terme un potentiel suffisant de chercheurs pour attribuer le volume envisagé de projets de recherche ?

Trois priorités thématiques avaient été définies dans le plan pluriannuel 2000–2003. Du point de vue de la politique de la recherche, comment juger la modification et l'extension de ces champs thématiques ? Les objectifs fixés dans le plan 2000–2003 ont-ils été réalisés ? Comment évaluer les résultats (effectivité) sous l'angle de la politique de la recherche ?

Est-il possible d'identifier les questions scientifiques pour lesquelles des effets de synergie ont été dégagés ? Comment peut-on caractériser la plus-value pour les acteurs participants ? Les cofinancements obtenus pour les projets RUIG répondent-ils aux attentes (attractivité pour des bailleurs de fonds) ?

b) d'évaluer le caractère scientifique

La procédure de mise au concours et de sélection ainsi que les projets subsidiés (forte présence de jeunes chercheurs) sont-ils propres à assurer des résultats innovants et compétitifs sur le plan international ?

Les grandes attentes placées dans le haut niveau qualitatif de la recherche, et les déclarations d'intentions à cet égard, ont-elles été réalisées ? La qualité des projets de recherche et de leurs résultats correspond-elle à l'état de l'art ?

c) d'évaluer l'efficacité dans l'engagement des ressources

Compte tenu des conclusions de l'analyse opérée par l'inspecteur financier de l'OFES, peut-on constater une utilisation efficace des ressources au sens de l'art. 16 LR ?

d) de répondre à des questions de fond quant à la stratégie de subvention de la Confédération

Existe-t-il éventuellement des doublons sur le plan national ? Existe-t-il d'autres centres en Suisse qui seraient capables de réaliser les recherches du RUIG ?

Comment les projets et programmes subsidiés par le RUIG (p. ex. PRN Nord-Sud, PNR 42) se situent-ils par rapport à d'autres recherches en cours ?⁴⁶ Quel est le rôle des projets de conseil politique, de développement de l'organisation ou de médiation (en particulier le programme des *Small Grants*) ?

- Le modèle de financement et d'encouragement de la recherche pratiqué par le RUIG est-il concluant (partenariats, quantité et qualité des recherches) ? Dégage-t-il les synergies escomptées avec l'enseignement ?
- Quelles sont les dispositions prises par le RUIG pour garantir la qualité des projets de recherche subsidiés ?
- Le montant de la subvention fédérale est-il adéquat ?

⁴⁶ [Selon l'interprétation du CEST, l'OFES veut dire : « Comment les projets et programmes subsidiés par le RUIG se situent-ils par rapport à d'autres recherches en cours (p. ex. PRN Nord-Sud, PNR 42) ? »]

5. Prise de position du CSST

Sur la base du rapport d'experts, la prise de position finale du CSST devra se prononcer sur toutes les questions mentionnées dans les quatre volets de l'enquête mentionnés en section 4.

6. Financement

Les coûts afférents à l'évaluation, notamment le défraiement des experts, sont à la charge du CSST.

7. Experts

Le CSST consultera le RUIG et l'OFES avant la nomination des experts.

De la part de l'OFES, la confidentialité est garantie quant à l'identité des experts et la teneur de leurs rapports.

8. Echéances

Le processus d'évaluation est ouvert en juin 2002. Il devra se conclure à la fin mars 2003 par la transmission du rapport final et des recommandations à l'OFES.

A fin janvier 2003, l'OFES devra être informé des principales orientations du rapport final.

Berne, le 12 juin 2002

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉDUCATION ET DE LA SCIENCE

Le Directeur

[sign.] *Gerhard M. Schuwey* »

g. Abréviations

ACUNS	Academic Council on the United Nations System
AKDN	Aga Khan Development Network
BIE	Bureau international d'éducation
BIT	Bureau international du travail
BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
CEST	Centre d'études de la science et de la technologie
CHF	Franc suisse
CICR	Comité international de la Croix rouge
CSST	Conseil suisse de la science et de la technologie
CUEH	Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement
DDC	Direction du développement et de la coopération
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
GEN	Global Ecovillage Network
GIAN	Geneva International Academic Network
GO	Governmental organization
HEI	voir IUHEI
IHDP	International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change
IUED	Institut universitaire d'études du développement
IUHEI	Institut universitaire des hautes études internationales
LR	Loi (fédérale) du 7 octobre 1983 sur la recherche
NGO	Non-governmental organization
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OG	Organisation gouvernementale
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNR	Programme national de recherche
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRN	Pôle de recherche national
R&D	Recherche et développement
RUIG	Réseau universitaire international de Genève
SSCI	Social Science Citation Index
SUPPREM	Sustainability and Public or Private Environmental Management
Unige	Université de Genève
UNITAR/CIFAL	United Nations Institute for Training and Research/Centre international de formation des acteurs locaux
UNRISD	United Nations Research Institute for Social Development
WHO	World Health Organization
WTO	World Trade Organization

CEST – Publikationen CEST – Publications

Publications edited by the Center for Science and Technology Studies (CEST) can be accessed at the following site: www.cest.ch. They can be either consulted and printed out in a PDF format, or requested in hard copy form at the Science Policy Documentation Center (edith.imhof@cest.admin.ch).

Die Publikationen des Zentrums für Wissenschafts- und Technologiestudien (CEST) finden sich unter www.cest.ch und können entweder als PDF-file eingesehen und ausgedruckt oder als Papierversion bei der Dokumentationsstelle für Wissenschaftspolitik (edith.imhof@cest.admin.ch) bezogen werden.

On trouvera les publications du Centre d'études de la science et de la technologie (CEST) à l'adresse: www.cest.ch ; elles peuvent être consultées et imprimées en format PDF ou demandées en version papier auprès du Centre de documentation de politique de la science (edith.imhof@cest.admin.ch).

Si possono trovare le pubblicazioni del Centro di studi sulla scienza e la tecnologia (CEST) all'indirizzo seguente: www.cest.ch. Esse sono disponibili in format PDF, o possono essere ordinate in una versione scritta presso il Centro di documentazione di politica della scienza (edith.imhof@cest.admin.ch).